

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 13 Décembre 2016

Membres présents :

Collège « professeurs » : Richard LE NAOUR, Isabelle VILLENA, Guillaume GELLE, Sophie GANGLOFF, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Lissan AFILAL, Aomar HADJADJ

Collège « autres enseignants » : Féthi CHEBLI, Olivier DUPERON, Ahlem ARFAOUI, Marie-Pierre CURUTCHET, Leila BENSALAH

Collège « BIATSS » : Sandrine HENRY, Corinne JUPILLAT, Emmanuel BONNET, Virginie BRULE-PINTAUX, Régis MARION

Collège « étudiants » : Adrien MEUNIER, Thomas DOGNA, Mathilde BOUQUIN, Etienne COTIN, Merve EROL

Personnalités extérieures : Xavier ALBERTINI, Jean-Pierre BELFIE, Didier MELAN, Jean-Luc PROST

Membres représentés :

Mme Céline BRION a donné pouvoir à Richard LE NAOUR.

M. Cédric JACQUARD et M. Didier MELAN ont donné pouvoir à Olivier DUPERON.

M. Jimmy MOREL et Mme Cindy CARRE ont donné pouvoir à Aomar HADJADJ.

M. Pacôme SIENTZOFF a donné pouvoir à Mathilde BOUQUIN.

Mme Isabelle HELIOT-COURONNE a donné pouvoir à Xavier ALBERTINI.

Mme Sylvie CONTE a donné pouvoir à Guillaume GELLE.

En cours de séance, Etienne COTIN a donné pouvoir à Adrien MEUNIER. En cours de séance, M. Cédric JACQUARD a donné pouvoir à M. Olivier DUPERON.

Membres de droit :

- Guillaume GELLE, Président de l'université (voix délibérative)

Invités de droit :

- Mme la Rectrice représentée par Mme Marie FERREAUX

- M. Jean PIERI, Directeur général des services

Invités : Anne JUSSIAUME, Isabelle MANSUY, William BERTUCCI, Christophe BECKERICH, Laurent GODART, Romain LEROI, Anne GALLOIS, Philippe POPLIMONT, Abdelaziz HAMZAOUI, Louis-Frédéric JACQUELIN, Damien JOUET, Yannick REMION, François MANCEBO, Benjamin LEGRAND, Romuald ARNOLD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures 15, par M. Guillaume GELLE, Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Il indique que ce CA sera consacré largement au vote du budget et qu'il doit recueillir un quorum physique pour la validité de la délibération.

M. Le Président présente aux administrateurs du CA le nouveau Directeur Général des Services, M. Jean PIERI, qui vient de l'université de Strasbourg. M. Jean PIERI se présente et indique qu'il est très heureux de son arrivée à l'URCA. Il précise qu'il s'agit d'une évolution de carrière, étant donné qu'il était auparavant Directeur des services adjoint à l'Université de Strasbourg. M. le Président ajoute que M. PIERI est depuis 2011, Directeur des services adjoint en charge du Pôle Ressources, qui regroupe les ressources humaines, ainsi que les aspects financiers, patrimoniaux et logistiques. M. Le Président indique également que M. PIERI a travaillé à Agro Paris Tech, un des partenaires de l'URCA, en qualité de Secrétaire Général.

M. Olivier DUPERON donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1°) Points d'information

2°) Adoption des procès-verbaux du CA du 10 Octobre 2016 et du CA du 08 Novembre 2016

3°) Questions financières

- Budget 2017
- Sortie de biens de l'inventaire comptable (ajout)

4°) Questions ressources humaines

- Campagne d'emplois 2017

5°) Questions immobilières

- Présentation du dossier d'expertise du Pôle Santé

6°) Questions pédagogiques

- Capacités d'accueil de Licence 2017
- Exonération des droits d'inscription pour les doctorants soutenant leurs thèses

7°) Création de la Direction du Numérique (pour information)

M. Olivier DUPERON indique la réception de 3 questions diverses par écrit et qu'une réponse leur sera donnée à la fin du CA.

1°) Points d'information

M. Olivier DUPERON fait part aux administrateurs d'un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux pour un étudiant en 1 ère année de DUT GEA à l'IUT de Troyes, à compter du 08 Décembre 2016, pour 15 jours pour des faits de violences physiques.

2°) Adoption des procès-verbaux du CA du 10 Octobre 2016 et du CA du 08 Novembre 2016

- Adoption du procès-verbal du CA du 10 Octobre 2016

M. Lissan AFILAL formule plusieurs remarques.

- **page 5**, 5 ème paragraphe du procès-verbal, suite à son intervention sur le rapport d'autoévaluation. Il précise qu'il s'agissait davantage d'un discours politique, avec parfois une entreprise « d'autodestruction ». Il constate que cela n'a pas été repris dans le document. Il souhaite que la phrase exacte soit remise.

- **page 8**, sur la partie « Document sur la recherche et la formation », au niveau de la phrase « les éléments positifs sont souvent localisés en 2006-2007. » M. Lissan AFILAL indique qu'il s'agit d'un contresens. Il souhaite que la phrase exacte soit remise.

- **page 23**, dernière intervention, au niveau de la phrase suivante : « M. Lissan AFILAL indique que les autres collègues des laboratoires sont mécontents des personnes qui quittent les unités. » Il souhaite la correction suivante : « *Les collègues de la commission recherche ont plus l'habitude de se déterminer sur le fond et la qualité des documents.* »

M. Olivier DUPERON indique qu'étant donné que trois modifications substantielles sont constatées, le PV corrigé sera soumis aux administrateurs à la prochaine réunion du CA.

M. Aomar HADJADJ formule une remarque page 20 du procès-verbal, concernant la création du DU POCOS, et la phrase suivante : « M. Aomar HADJADJ mentionne que le coût horaire doit dépendre de la composante. Il explique qu'il a demandé dans le calcul du coût que l'on tienne compte du statut des intervenants (hospitalo-universitaires ou universitaires), et non pas que cela dépende de la composante. La phrase est donc modifiée comme suit : « *M. Aomar HADJADJ mentionne que le coût horaire doit dépendre du statut des intervenants (hospitalo-universitaires ou universitaires).* »

- Adoption du procès-verbal du CA du 08 Novembre 2016

M. Lissan AFILAL formule plusieurs remarques, page 13, 2^{ème} paragraphe, sur la phrase suivante : « M. Lissan AFILAL remarque que plusieurs détails de disciplines sont abordés et il souhaite savoir si ce rapport a été présenté au conseil académique ou au conseil scientifique. » La phrase sera donc modifiée comme suit : « M. Lissan AFILAL remarque que plusieurs détails **sur les disciplines** sont abordées et il souhaite savoir si ce rapport a été présenté au conseil académique ou au conseil scientifique. » De plus, la phrase « le conseil académique aurait pu

être judicieux est modifiée de la manière suivante « le conseil académique **aurait été plus judicieux pour donner un avis** »

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 08 Novembre 2016, à l'unanimité.

3°) Questions financières

3.1 Budget 2017

M. Le Président présente le Budget 2017. M. le Président souligne une fiabilité sur le suivi des dépenses de personnels qui n'était pas possible auparavant. Une problématique au niveau des recettes fléchées et leur suivi est constatée. Une fragilité existe à l'Université dans la chaîne des recettes. En 2016, une incertitude sur la capacité d'exécuter 23, 4 millions d'€ de recettes comme cela était prévu au BR et budget initial de 2016 demeure. Dans la pratique, sur les années précédentes, un certain nombre de recettes n'avaient pas été identifiées par origine et l'établissement n'a pas été capable d'associer parfois à ces recettes fléchées les dépenses fléchées correspondantes. Les recettes et dépenses fléchées doivent s'équilibrer et se neutraliser. Dans le cadre du PREF, avec l'aide de l'Inspection générale, 2 millions d'€ de recettes avaient été exclues des prévisions car elles étaient surestimées. Malgré cette réduction de 2 millions de recettes, une fragilité sur l'exécution de la totalité des recettes retenues au budget 2016 demeure.

Cependant, M. le Président affiche un certain optimisme par rapport au compte de résultat qui sera présenté au CA en Février 2017. En effet, des marges de manœuvres sur l'exécution de la masse salariale permettant d'absorber sur le fonctionnement cette non-exécution totale des recettes peuvent être dégagées. De plus, l'établissement a reçu une dotation en fin d'année, sous la forme d'un remboursement TEPA anticipé par la DGESIP de 500 000 €, conformément à l'engagement de Simone BONNAFOUS, Directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, lors de sa rencontre avec le Président. A ce sujet, une question avait été posée par les conseillers du CA afin de savoir si le Président avait demandé une enveloppe supplémentaire par rapport à la situation financière de l'Université. Mme Simone BONNAFOUS avait indiqué au Président qu'une dotation complémentaire se situerait plutôt sur des crédits de fin d'année, si cela était possible. Finalement, cette dotation permettra une amélioration de la réalisation des recettes sur l'exercice 2016 compte tenu de la fragilité de leur réalisation évoquée précédemment.

M. Le Président précise que la trajectoire 2017 avait été construite dans le PREF à partir de celle de 2016 sans prendre en compte la problématique des recettes fléchées et des dépenses associées à ces recettes. Jusqu'à présent, les recettes étaient enregistrées dans le budget sans identifier leur caractère fléché. Les dépenses associées à ces recettes ne pouvaient donc pas leur être rattachées. Lorsque les budgets présentaient des marges de manœuvre, le non rattachement de ces dépenses aux recettes fléchées associées ne créait pas de difficulté pour le respect de l'équilibre budgétaire global. Dans un contexte d'objectif financiers tels que

définis par le PREF, il devient nécessaire d'assurer une bonne traçabilité entre les recettes fléchées et les dépenses qui leur sont associées afin de garantir la bonne utilisation de ces recettes.

Concernant le budget 2017, les grandes orientations restent identiques (maîtrise de la masse salariale avec une baisse conséquente entre 2016 et 2017, un fonctionnement augmenté, un résultat majoré à -1.8 million d'€, une augmentation de la CAF par rapport à 2016). Le PREF permettait d'obtenir un retour à l'équilibre en 2019, avec un exercice 2018 négatif mais assez réduit à 279 K €. Par rapport au PREF, la masse salariale est augmentée d' 1, 8 M€ liée à la hausse du point d'indice intégralement compensée par une recette de SCSP. Par ailleurs, le budget 2017 intègre une subvention exceptionnelle de 2,3 M€ qui permet notamment une amélioration du résultat et du fonds de roulement par rapport à ceux prévus dans le cadre du PREF. Ainsi, la construction du budget 2017 laisse à penser qu'il serait possible de revenir à l'équilibre dès 2018. Cela permettra à l'établissement de reprendre la maîtrise complète du Budget et de la Campagne d'emplois. M. Le Président rappelle également, que tant que l'établissement se situe dans le PREF, il y a, en termes d'emploi, le renouvellement d'un emploi sur deux chez les enseignants et les enseignants-chercheurs, et de deux BIATSS sur trois.

M. le Président indique que la proposition de Budget a fait l'objet d'une négociation avec la rectrice et les services du rectorat qui ont donné un avis favorable sur le budget présenté. Présentation par M. Laurent GODART (cf. powerpoint en annexe)

M. Lissan AFILAL intervient sur les grandes masses et sur le choix de mettre la subvention pour charge de service public exceptionnelle sur l'investissement. A priori cela aurait été imposé par la tutelle. Ces dotations étaient destinées à un rattrapage. M. Le Président précise en effet qu'il s'agit de dotations a posteriori, les dépenses ont déjà été faites. De plus, en mettant la dotation en investissement, une partie ira dans le fonds de roulement et servira à financer les prochains travaux de l'Université. L'idée n'était pas de les inscrire au Budget comme des dépenses de 2017, en effet une partie seulement le sera.

M. Lissan AFILAL souhaite savoir dans quelle mesure cette dotation a été conditionnée par la dépense. Il souhaiterait entendre la rectrice sur ce point. M. Le Président indique qu'une utilisation différente de ces 2,3 millions d'€ avait été prévue dans le cadre du budget et donc un montage de budget différent. Une partie de cette somme avait été prévue afin d'anticiper la modernisation de l'université, notamment la mise en place d'une dématérialisation un peu plus tôt. Cette dématérialisation nécessitait d'avoir des ressources exceptionnelles, en terme de compétences pour de la programmation dans le système d'information. En effet, il était prévu l'emploi d'une partie de ces 2,3 millions d'€ sur 2017, avec un impact sur la masse salariale. A l'issue des discussions avec la rectrice, un autre montage a été décidé permettant d'augmenter par rapport au PREF les dépenses de fonctionnement et de les hisser à 24, 5 millions d'euros, alors que le PREF était fixé à 24 millions d'euros. Les dépenses de personnels avaient été privilégiées. Etant donné qu'il y a désormais davantage de visibilité sur les dépenses de personnels, une augmentation des dépenses de fonctionnement a été faite, tout

en sachant que pour 2018, la réduction des dépenses de personnels prévue au PREF permettra de financer cette hausse de fonctionnement. Il s'agit du résultat d'une négociation qui a permis d'avancer sur le fonctionnement de l'université et non d'un choix. M. Lissan AFILAL indique qu'il prend acte que cela soit imposé par la tutelle.

M. le Président procède à la lecture de l'avis de la rectrice sur le Budget initial 2017. (Cf. annexe)

Questions

M. Richard LE NAOUR aborde la répartition des 2,3 millions d'euros attribués cette année. Il indique que la répartition est de 307 000 € en fonctionnement et le reste en investissement. Il souhaite savoir la façon dont ont été faits les arbitrages pour arriver à ce découpage. Il souhaite savoir les éléments défendus par l'équipe.

M. Le Président indique qu'il s'agit d'un choix de montage de budget. En effet, si la subvention avait été complètement versée en fonctionnement, les équilibres du budget auraient été faussés et ce n'était pas souhaitable. Etant donné que la subvention ne pouvait pas être utilisée sur des dépenses de personnels, il n'était pas souhaitable de la flécher en fonctionnement. Le fait de l'intégrer en investissement permet de ne pas avoir d'impact sur le résultat de l'Université. M. Le Président précise aussi que suite à la construction initiale proposée à la rectrice avec une enveloppe au niveau de la masse salariale, une autre construction a été retenue après arbitrage.

M. Richard LE NAOUR a plusieurs questions portant sur le tableau 6 « *Situation patrimoniale* ». Il souhaite avoir la confirmation que le déficit s'élève bien à 642 203 €.

M. le Président précise que le déficit de l'exercice était prévu à 1.1 million d'€ dans le cadre du PREF et il est finalement ramené à -650 000 €.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir comment s'explique le passage de 1.1 million d'€ à 650 000 €, notamment s'il a été réinjecté une partie des 2.3 millions d'€ alloués.

M. Laurent GODART mentionne qu'il s'agit uniquement du fonctionnement car l'investissement n'apparaît pas dans le résultat de l'établissement. Dans le compte de résultat, le fonctionnement et la masse salariale sont comptabilisés. Il indique deux effets conjoints : d'une part une augmentation des recettes et de la subvention pour charge de service public, grâce aux mesures de 1.6 millions d'euros qui sont dédiées à l'augmentation de la masse salariale. Il y a davantage de ressources propres globalisées, ce qui veut dire que globalement, l'établissement a plus de ressources que ce qui était prévu au sein du PREF. D'autre part, plus de dépenses sont présentes, étant donné que la masse salariale a été augmentée. Globalement, l'ensemble de ces équilibres permet d'avoir une amélioration du résultat.

M. Richard LE NAOUR remarque que les amortissements avaient diminué, et par voie de conséquence la capacité d'autofinancement (CAF) aurait dû diminuer également. M. Laurent

GODART mentionne que la capacité d'autofinancement est légèrement supérieure à l'année dernière. La CAF comprend le résultat et les variations liées aux amortissements. Le résultat est amélioré par rapport au PREF de 500 000 € tandis que la CAF est améliorée de 200 000 €, ce qui montre que la variation sur les amortissements a entraîné une diminution de la CAF compensée par l'augmentation du résultat.

M. Richard LE NAOUR constate que le montant des investissements a fortement augmenté, il souhaite savoir s'il s'agit des 1.8 millions d'€ (issus des 2.3 millions) utilisés qui a permis de renforcer les investissements. M. Laurent GODART indique qu'au niveau des investissements, le PREF prévoyait 9 millions d'€. En 2016, une année « blanche » avait été faite permettant de conserver uniquement les investissements strictement indispensables à l'établissement (montant de 6.4 millions d'€). Le PREF prévoyait 9 millions d'€, finalement 8.2 millions d'€ sont inscrits, financés par une petite partie de la CAF (2 millions). Par rapport à l'année dernière, il n'a pas été inscrit dans le budget la subvention de l'Etat fléchée pour de l'investissement dont la notification n'a pas été reçue (représentant 900 000 € dans le budget de l'année dernière), ni les ressources propres fléchées (projets régions) qui sont notifiées en général en milieu d'année. L'ensemble de ces éléments fait que l'établissement est à un niveau d'investissement supérieur si l'on compare par rapport au budget initial 2016, avec un montant en amélioration pour l'investissement.

M. Le Président mentionne qu'il faut construire un budget le plus juste possible. Dans le cadre de la revoyure du CPER signée par le premier Ministre et le Président de Région, une dotation de six bâtiments immobiliers va être faite. Le premier d'entre eux, le siège de l'Université, sera livré mi-2019. Le concours a d'ailleurs retenu l'architecte finaliste sur ce dossier. Il est prévu 850 000 € de premier équipement, qui à l'heure actuelle, ne sont pas financés. Le second bâtiment, mi-2020 sera la construction du Pôle Santé, qui comprend 1.6 millions d'€ d'équipements. M. Le Président indique qu'1 million d'euros sera dédié aux sièges de simulation pour l'odontologie, qui ne sont pas financés pour le moment. En 2020, la livraison du bâtiment pour le Campus de Châlons-en-Champagne est prévue. En 2021, une livraison aura lieu pour Charleville-Mézières, le transfert de l'UFR STAPS et le bâtiment administratif de Croix-Rouge, deux bâtiments sur le Campus Moulin de la housse et l'extension de l'ESI Reims. Les premiers équipements ne sont pas financés. Afin de financer ces équipements, il faut créditer le fonds de roulement, afin de pouvoir prélever les fonds et financer ces équipements spécifiques. M. le Président indique qu'il est nécessaire pour l'université de reconstituer le fonds de roulement. Les dotations supplémentaires reçues cette année aident l'établissement à améliorer la situation du fonds de roulement. Il faut être capable de générer pour 2019, 1 million d'€ pour l'équipement du siège et 1,5 millions d'€ pour 2020. En 2021, une nouvelle université verra le jour. Les nouvelles constructions immobilières permettront de donner un nouveau visage à l'université. Il faut cependant finaliser la contribution de l'établissement à ces financements.

M. Richard LE NAOUR constate que l'apport des fonds de roulement au fur et à mesure des années ne servira pas à dynamiser la recherche ou la pédagogie. M. Le Président indique que le fonds de roulement sert uniquement à financer des investissements. Cela ne pose pas de problème dans le cas de gros investissements de recherche ou de pédagogie. A titre d'exemple, le budget d'1 million d'euros pour odontologie (formation des dentistes) concerne la pédagogie, le bâtiment agro et numérique fait partie de la recherche. Dans le cadre de dotations spéciales pour des bâtiments recherche, le fonds de roulement peut servir dans cette optique. Certaines opérations dans le cadre du CPER vont « reflécher » les crédits sur de l'équipement. Il n'y aura pas de problème dans l'établissement pour financer les équipements à travers des ressources externes pour les opérations de recherche notamment. Il faudra être plus attentif toutefois à la partie fonctionnement et la partie masse salariale.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir s'il serait possible d'abonder la deuxième tranche du CPER. M. le Président indique qu'il faut finaliser la première tranche du CPER et construire la deuxième tranche. Il faut effectivement finaliser les projets. Actuellement, la phase de rénovation et de construction de l'université a un impact budgétaire important, il est possible d'envisager des cessions patrimoniales, ce qui est le cas sur le campus Croix-Rouge et Moulin de la housse. Il est nécessaire également d'anticiper des projets non prévus dans le cadre du CPER (par exemple : la rénovation de l'IUT).

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir s'il y aura une meilleure maîtrise des heures complémentaires en 2017. M. Le Président indique que cela a trait à la maîtrise des charges d'enseignements. Le PREF prévoit la suppression d'un emploi sur deux d'enseignants. Des heures complémentaires vont être générées en plus. Il faut donc maîtriser les charges d'enseignements et observer leur répartition sur les personnels statutaires. Il faut regarder l'impact de ces emplois en moins sur le volet d'heures complémentaires. Etant donné qu'il n'y a pas eu de Campagne d'emplois en 2016, il faut tenir compte de l'impact de cette campagne sur les heures complémentaires. De plus, il faut regarder la charge globale d'enseignement et l'optimiser en la faisant baisser.

M. Thomas DOGNA intervient sur le tableau 3 « *Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine* ». Il constate qu'il y a 400 000 € en moins par rapport au budget 2016, en rapport avec les dépenses liées aux étudiants (santé des étudiants, activités associatives, culturelles et sportives). Il constate une augmentation des étudiants. Il mentionne qu'une dotation supplémentaire va arriver afin de compenser l'exonération des étudiants boursiers et compenser le nombre d'étudiants. D'une part, il souhaite savoir pourquoi une telle différence est constatée et d'autre part si, au niveau de la dotation supplémentaire, un effort sera fait particulièrement pour les licences sous-tension.

M. Laurent GODART indique que le tableau est établi sur la base des indications de chaque composante, lors de la remontée des besoins. L'ensemble du financement d'un service comme par exemple le service de prévention, ou d'autres services de la vie étudiante, ne voit pas l'ensemble de leurs dépenses retracées sur les lignes de ce document, mais sur les lignes

du fonctionnement général. M. Laurent GODART indique qu'il ne peut pas garantir que la base de construction du budget 2016 est identique à celle de 2017. Le travail de la Direction des Affaires financières était de déterminer précisément le budget de chaque Direction et service (budget total-ressources propres). M. Laurent GODART indique qu'entre 2016 et 2017, une évolution positive certaine des services de la vie étudiante est constatée. En effet, un certain nombre de dépenses est garantie (fonds FSDIE). De plus, par rapport aux dépenses de prévention et de santé, celles-ci sont en augmentation entre 2016 et 2017. M. Thomas DOGNA souhaite savoir comment s'explique une telle différence entre 2016 et 2017. M. Laurent GODART mentionne que le montant indiqué se base sur l'ensemble des rubriques (masse salariale, fonctionnement, investissement). L'écart observé se situe sur la partie masse salariale. Cela peut également relever d'une déclaration de dépenses qui n'a pas été fléchée sur la masse, ou sur une autre destination. Il faudrait une analyse complète de l'origine des écarts. Une augmentation sur ce budget est observée.

M. Thomas DOGNA souhaite savoir s'il y aura une baisse du budget vie étudiante. M. Le Président répond par la négative. M. le Président indique que l'établissement est en train de préparer cette année la future accréditation à partir de la rentrée 2018, qui constituera un enjeu majeur pour l'établissement. Cette future accréditation doit aller dans le sens de la maîtrise des charges d'enseignement, et dans une logique d'offre de formation supportable et soutenable pour l'établissement. La proposition doit être compatible avec les ressources. Il faut anticiper les questions. A titre d'exemple, les capacités d'accueils doivent notamment être intégrées à la réflexion sur l'accréditation, afin pour qu'il n'y est plus de contingentement qui va à l'encontre des missions et des valeurs de l'Université. Dans certains cas, il est possible de savoir qu'il y a une nécessité de capacités d'accueil (1ère année des études médicales). La pédagogie doit être adaptée au flux d'étudiants. M. le Président précise que pour l'année à venir, l'augmentation du volet formation sur la SCSP de 14% doit également apporter une réponse ponctuelle à certaines filières plus complexes. Ce point est en discussion avec les composantes dans le cadre du dialogue budgétaire. Cette question pourra être réglée dans le cadre de la nouvelle accréditation. M. le Président ajoute qu'il constate, au vu des derniers indicateurs, une baisse de la réussite des étudiants à l'URCA. Il faut analyser les causes de cette baisse pour la future accréditation.

Mme Leila BENSALAH intervient au nom du SNESUP-FSU et pose la question suivante : « *Les négociations de salaires sont monnaie courante, dans quelle mesure sont-elles cadrées, encadrées ? Les titulaires « universités » sont désavantagés par cette politique et les contractuels ont une épée au-dessus de la tête avec le risque chaque année de ne pas être renouvelés, et dans le même temps, les propositions de recrutements sont diffusées avec la mention « négociation de salaire possible ».* ». M. Le Président répond que cette question sera ajoutée en question diverse.

Mme Leila BENSALAH a une question sur le PowerPoint. Elle indique qu'il est question d'aspects liés à la santé, et à la pédagogie. Elle souhaite savoir quels types d'opérations sont

visés. M. Le Président indique qu'il y a le volet handicap et santé des étudiants, avec une légère augmentation de budget sur ces postes-là. Les opérations détaillées vont être élaborées. L'enseignement des langues est une priorité par rapport à la campagne d'emplois. En effet, les langues sont de plus en plus intégrées dans les cursus (médicaux, ingénieurs). Il y a également une obligation d'avoir une politique de langues permettant aux étudiants de se préparer. Ces budgets ont été priorisés. Il s'agit d'une phase de négociation globale budgétaire.

Mme Leila BENSALAH souhaite savoir les nouvelles idées en termes de ressources propres. M. Le Président indique qu'il avait développé ces axes dans le cadre de sa déclaration devant le CA lors de l'élection du Président. M. Le Président indique la mise en place des services communs de recherche, avec les directeurs de développement, les chargés de communication dédiés, avec pour mission de collecter des ressources propres fléchées pour la recherche (contrats, des partenariats, monter des réponses aux appels PIA, ANR). M. le Président indique que ces pôles d'application scientifique ont également un lien avec la formation, notamment avec un certain nombre de filières. Ils sont plutôt orientés vers la recherche. La partie formation continue est portée par un certain nombre de composantes.

Mme Leila BENSALAH pense que le tableau des recettes a été réalisé avec des contrats en cours et cela donne un état des lieux des recettes à très court terme. Elle souhaite savoir si la façon de présenter les recettes/le budget dans le futur ne prive pas de faire des prévisions à plus long terme. M. Le Président indique qu'il s'agit d'une question de pratique budgétaire. M. le Président indique que le principe de sincérité budgétaire va de pair avec la certitude dans la réalisation des opérations budgétaires. M. Le Président ajoute que les budgets rectificatifs servent à corriger le budget initial. Lorsque le degré de connaissance de la réalisation des recettes sera suffisante et qu'il y aura des dépenses associées, il sera alors possible de faire un budget rectificatif. Le principe fort est celui de la sincérité dans l'élaboration du budget. Par conséquent, une recette hypothétique n'est pas recevable à figurer dans le budget initial.

Mme Leila BENSALAH s'interroge sur la pertinence à construire de nouveaux bâtiments, alors que l'URCA est en perte d'effectifs étudiants. Cela aurait été sans doute plus pertinent d'affecter ces recettes aux étudiants (particulièrement pour des formations, des postes supplémentaires).

M. Thomas DOGNA explique la raison pour laquelle les étudiants partent. Il estime qu'il ne faut pas investir uniquement dans la formation. En effet, la modification de la formation n'induit pas forcément des coûts puisqu'il existe des pédagogies innovantes. Les étudiants s'en vont car les conditions de travail ne sont pas très attractives (amphithéâtres vieillissants, manque de places). M. Thomas DOGNA ajoute que l'image donnée de l'université lors de la mise en place de capacités d'accueils est que l'université bloque l'accès à l'université et cela ne donne pas forcément envie de rester à l'Université. Mme Leila BENSALAH ajoute que

l'année dernière il n'y avait pas de capacités d'accueils, et qu'elle a accueilli 800 étudiants dans un amphithéâtre de 400 places.

M. Féthi CHEBLI intervient sur les ressources propres globalisées, c'est-à-dire les ressources avec une marge de manœuvre. Le choix était fait de mettre la formation continue et l'apprentissage dans ces ressources propres globalisées. Or, pour l'apprentissage et la formation continue, il s'agit de recettes qui vont générer des dépenses fléchées. A titre d'exemple, lorsque le Conseil Régional finance une formation, l'argent collecté va vers cette formation et cela réduit les marges de manœuvre. M. Laurent GODART indique qu'il s'agit d'une consigne règlementaire donnée par le Ministère des Finances. Il s'agit d'inscrire en recettes fléchées exclusivement des recettes dédiées à l'acquisition d'éléments précis (par exemple, une subvention région pour l'acquisition d'un équipement dans le cadre d'un projet et nommé dans le cadre de cette convention). Au niveau de la formation continue et de l'apprentissage, ce n'est effectivement pas libre d'emploi. Les dépenses doivent être pré-affectées sur telle formation. Par contre, il est possible de choisir de réaliser différents types de dépenses sans que celles-ci soient strictement imposées.

M. Féthi CHEBLI a une question concernant la recherche de financement et de ressources propres. Actuellement, certains appels à projets existent dont le PIA 3 et M. Fethi CHEBLI souhaite savoir si l'URCA va participer à cet appel à projet. M. Le Président indique que l'université fait tout pour y participer sur plusieurs volets.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'ensemble des tableaux ci-dessous soumis au vote du Budget 2017, avec **20 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions** :*

- *Tableau des emplois*
- *Tableau des autorisations budgétaires*
- *Tableau de l'équilibre financier*
- *Tableau de la situation patrimoniale (tableau compte de résultat-tableau de financement)*
- *Tableau agrégé des opérations pluriannuelles*

M. Lissan AFILAL indique que les élus SNESUP ont décidé de voter contre ce budget. Dans le contexte actuel de l'URCA où la communauté universitaire forme et souffre, certaines choses sont dues à un contexte national avec les restrictions budgétaires subies depuis quelques années en ce qui concerne les ressources humaines. La responsabilité de la tutelle a été plus ou moins corrigée, avec ces dotations exceptionnelles qui ont été reçues. La priorité aurait été plus de privilégier un certain nombre de mesures qui pourrait aider les collègues à passer un cap extrêmement compliqué, que ce soit au niveau de la recherche ou au niveau de la formation.

M. Le Président remercie les administrateurs du CA pour l'adoption de ce budget 2017.

3.2 Sortie de biens de l'inventaire comptable

Mme Julie ROBERT présente les sorties de biens de l'inventaire comptable. En 2011, lors de la première certification des comptes de l'URCA, les commissaires aux comptes ont détectés une forte discordance entre les immobilisations et l'inventaire physique. Un inventaire physique a été réalisé en 2015. Les résultats de l'inventaire physique ont été analysés par les commissaires aux comptes cette année. Après plusieurs échanges, une liste de fiches d'immobilisations a été élaborée. Les immobilisations étaient comptabilisées dans la comptabilité de l'URCA, mais n'ont pas pu être retrouvées physiquement sur place ou elles étaient très anciennes et étaient donc déjà amorties. Il a donc été décidé de les sortir. Les sorties de biens de l'inventaire comptable sont soumises au vote du CA. Etant donné qu'il s'agit d'une régularisation importante, par contre, il n'y a pas d'impact sur le résultat. Les biens passent en classe 1. Etant donné que la contrepartie est la classe 2, il n'y a pas non plus d'impact sur le fonds de roulement. L'impact sera localisé sur les réserves. Il y aura 2, 8 millions d'euros en moins. Mme Julie ROBERT précise qu'environ 7000 biens sont sortis.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne autorise la sortie de biens de l'inventaire comptable, à l'unanimité.

4°) Questions ressources humaines

- Campagne d'emplois 2017

M. Le Président indique que la base de réflexion se situe dans le cadre du PREF (Plan de rétablissement de l'équilibre financier). Ce PREF permet à l'établissement de proposer 15 emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs et 16 emplois de personnels BIATSS pour cette Campagne d'emplois 2017. La Campagne d'emplois est augmentée de 5 emplois supplémentaires reçus en dotation de l'Etat. Il a été proposé d'affecter 2 emplois sur les personnels BIATSS et 3 emplois sur les personnels enseignants et enseignants-chercheurs. La Campagne d'emplois globale est de 18 postes pour les enseignants et enseignants-chercheurs et 18 postes pour les personnels BIATSS. Un ajout (avec des mesures dont les effets provenaient des délibérations précédentes des CA) a été fait, et permettait une négociation hors cadre du PREF. De plus, 3 postes correspondants à 3 chaires dotées par des personnels de l'université ont été réintégrés alors qu'au départ les chaires étaient dotées par des recrutements extérieurs. Le Président a souhaité pourvoir ces postes supplémentaires dans la campagne d'emplois, afin d'assurer la participation de l'université au montage de ces chaires. Ce montage correspond à des décisions de l'ancienne équipe.

M. Lissan AFILAL souhaite connaître la destination de ces postes. Il souhaite savoir s'il s'agit de renforcer ces chaires. M. le Président indique qu'il s'agit des postes affectés à ces chaires.

M. le Président mentionne que l'équipe a souhaité intégrer un certain nombre de demandes de postes concernant les Enseignants-chercheurs classés par une composante comme étant prioritaire au titre de l'article 46-3. Une incertitude étant présente, il est demandé au CA de

remonter deux postes avec un classement prioritaire. La proposition a été élaborée pour les enseignants et enseignants-chercheurs au CT et au CAC, selon les priorités affichées par les composantes et les unités de recherche. Une remontée de fiche avait été demandée pour les enseignants et enseignants-chercheurs cette année. Un effort particulier a été fait pour l'ESPE qui dispose d'un fort taux d'encadrement, mais qui a cependant des besoins de nouveaux recrutements, afin de pouvoir mettre en adéquation avec ses nouvelles missions le profil et les compétences des personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Deux personnes vont être recrutées à l'ESPE. Il s'agit de personnes affectées à l'ESPE demandant un transfert de leurs postes car elles n'avaient plus d'heures d'enseignements à assurer dans le cadre de leur composante de rattachement. Concernant les BIATSS, la réflexion a porté sur 18 postes ; scindé en 6 postes pour la pédagogie, 6 postes recherche et 6 postes administration centrale. Les emplois de titulaires ont été privilégiés. En effet, ce qui est important ce sont les postes mis au concours. Dans certains cas, les profils de postes correspondent à des personnels de l'URCA qui pourraient devenir titulaires par voie de concours. Après avoir mesuré le nombre de personnes concernées et l'impact budgétaire cela a permis de ne pas considérer cet emploi comme un emploi de plus, mais comme partiellement un coût supplémentaire. Par conséquent, la campagne d'emplois a pu être augmentée. La logique a été de maximiser la campagne d'emplois. Les recrutements Sauvadet ont été ajoutés à la Campagne d'emplois. Actuellement à l'URCA, 48 emplois peuvent répondre aux critères de la loi Sauvadet. Une demande de régularisation de ces agents par voie de concours a été faite du Ministère. L'année prochaine, la Campagne Sauvadet devra compléter la campagne de cette année. Deux demandes spécifiques pour les personnels en situation de handicap sont fléchées. M. Le Président précise que 6 de ces recrutements Sauvadet correspondent à des enseignants, et les autres sont des personnels BIATSS. M. le Président indique qu'il a souhaité mettre au concours des emplois et non pas employer des agents non titulaires, dans un souci de stabilité de l'université. Dans l'exercice du Budget 2017, la masse salariale pourra réellement être estimée notamment après le compte de résultat de 2016, c'est-à-dire lors de sa présentation au CA du 27 Février 2017. Cette deuxième phase de recrutement de personnels contractuels sur l'exercice 2017 est encore à affiner. Il a été ajouté dans la masse salariale les remplacements, notamment les remplacements de congé maternité, à la même hauteur que l'année dernière.

Tableau des emplois enseignants et enseignants-chercheurs

M. Le Président indique que l'élaboration de ce tableau a été faite suite à des échanges lors du dialogue de gestion avec les composantes. Une présentation aux Directeurs d'unités et à la Conférence des Doyens a été faite. Le CT et le CAC ont adopté cette proposition. Il s'agit de la Campagne d'emploi dite « classique ». M. Le Président a décidé d'augmenter la Campagne d'emplois par trois postes de MCF, correspondant aux 3 emplois que le CA avait votés pour les chaires. Ces postes n'avaient pas été pourvus par des nouveaux arrivants à l'Université, mais par des titulaires de l'Université. En effet, l'engagement de l'université en termes de support financier n'avait pas été réalisé et permet donc d'avoir 3 emplois affectés à l'UFR SEN

de par leurs disciplines (2 dans les sciences biologiques et un en informatique). Les laboratoires concernés sont FARE, SEBIO et CRESTIC. Il s'agit d'un effet des délibérations précédentes du CA, avec une négociation avec le rectorat. Il remercie Mme la rectrice pour l'acceptation de ces postes. Par ailleurs, deux transferts de personnes sont actés.

Mme Marie-Pierre LARVOR indique que ces transferts, s'ils ont neutres pour la pédagogie et la recherche, ne le sont pas au niveau du potentiel de l'ESPE. Elle indique que c'est la raison pour laquelle Mme Christine JOURDAIN, Directrice de l'ESPE, ne souhaite accepter ces transferts qu'à condition que les supports restent à l'ESPE. En effet, l'ESPE est en sur-encadrement pour les enseignants mais pas pour les enseignants-chercheurs. Un sous-encadrement en termes d'enseignants-chercheurs est constaté, notamment par l'inspection générale et le Ministère, pour l'ensemble des ESPE. En effet, actuellement, l'ESPE dispose de seulement 25 MCF et 5 PR à ce jour, ce qui fait un total de 30%, un chiffre très faible. Les préconisations sont de 50% au minimum. M. Le Président mentionne que l'ESPE manque d'EC, et qu'ils ne sont pas adaptés aux besoins, puisqu'il est difficile de leur affecter des services. M. le Président indique qu'il faut donc permettre de recruter de nouveaux EC. Pour l'ESPE, le constat fait est qu'il doit être possible de mettre en adéquation les personnels avec les besoins. M. le Président indique qu'il est conscient de la faiblesse de la répartition entre enseignants et enseignants-chercheurs. La proposition d'affecter des postes cette année est conditionnée à ces transferts possibles. La représentante de l'ESPE indique une stagnation au niveau des EC. De toute évidence, à la rentrée 2017, il y aura 3 postes de moins, consécutifs à des départs en retraite. Par conséquent, une baisse de 30% à 28% d'EC sera constatée.

M. Lissan AFILAL intervient sur les chaires. Il constate que les recrutements des 3 chaires sont des recrutements locaux. M. le Président précise qu'il ne s'agit pas de recrutements, il s'agit du choix d'avoir confié le poste de titulaire de la chaire à une personne locale. M. Lissan AFILAL indique que par rapport à la campagne d'emplois, il souhaite savoir à quoi correspondent ces 3 postes : renforcer les chaires ou remplacer les personnes. M. le Président précise que la chaire comprend un titulaire et une activité autour. Bien souvent, le porteur de projet avait cette activité dans la chaire, avec le titulaire recruté. Faute de candidats, il était indispensable pour démarrer la chaire, de confier la chaire à quelqu'un. Le monteur de projet de la chaire est passé devant un jury afin de présenter son projet. Après que le jury ait donné un avis favorable, il a été décidé de leur attribuer le titre de Directeur de la chaire. L'engagement de l'établissement était d'apporter un poste à cette chaire. Etant donné que ce poste n'a pas été pourvu, il est donc proposé de remettre ce poste en tant que MCF dans le cadre de l'activité de la chaire. Il s'agit d'un poste sans primes.

M. Lissan AFILAL se demande si ce n'est pas pour remplacer le Directeur de la chaire. M. Le Président indique qu'il s'agit de tenir les engagements de l'URCA dans le cadre de la part URCA de la chaire.

M. Aomar HADJADJ indique que donc, concrètement un MCF sera recruté pour faire de la recherche. M. le Président précise que ce sera simplement un MCF, profilé par rapport à la

chaire. M. Aomar HADJADJ souhaite savoir pour la personne porteur de projet, qui se retrouve titulaire de la chaire, si elle va être allégée. M. Le Président mentionne que c'est assez variable suivant les années. Effectivement, un environnement avec des charges de services est présent, avec des primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR). Il propose que la contribution de l'URCA soit transformée d'un poste de PR en un poste de MCF, qui a été d'ailleurs accepté par les responsables des chaires.

Mme Leila BENSALAH a une remarque par rapport au poste de STAPS labellisation 2018 (cf. tableaux annexe). Elle souhaite savoir ce qui se passe, dans l'hypothèse où une personne bénéficie de ce poste, et que le nouveau laboratoire STAPS n'est pas labellisé. M. Le Président indique que le laboratoire REGARDS, malgré l'évaluation délicate qu'il a reçu, a été labellisé. Ce n'est pas seulement l'évaluation qui fait le laboratoire, mais également la politique de l'établissement. Ce laboratoire étant une création, il ne sera pas évalué.

M. Aomar HADJADJ souhaite savoir avec l'évolution de la Campagne d'emplois, si les directeurs de composantes sont satisfaits. M. Le Président indique qu'ils auraient voulu davantage de postes, mais leurs demandes prioritaires ont été satisfaites. Le calcul a été fait à l'échelle de l'établissement. M. Aomar HADJADJ indique que c'est la première fois qu'un poste est fléché dans une unité qui n'existe pas (poste de STAPS), sachant que la création de cette unité sans subir d'évaluation a soulevé beaucoup de questions, tant au CAC qu'au CA. De plus, il estime que ce poste ne va pas forcément servir à renforcer le potentiel enseignant de cette composante mais plutôt à faire une promotion. M. Aomar HADJADJ se demande si cela ne peut pas attendre que l'unité soit créée. M. Le Président précise que STAPS est réellement sous-encadrée en emplois de PR. L'activité de la recherche à l'heure actuelle qui est fléchée existe dans le laboratoire GRESPI. Dans tous les cas, cette activité est valorisée. Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de création d'un laboratoire STAPS, il n'y a pas de prise de risques pour l'établissement, car il y a néanmoins une activité de recherche associée.

M. Richard LE NAOUR constate qu'il n'y a pas eu de dialogue de gestion avec les Directeurs d'unités certainement faute de temps, et il souhaite savoir s'il y en aura l'année prochaine. M. le Président répond par l'affirmative. M. Richard LE NAOUR rappelle que dans le cadre de la procédure d'autoévaluation de l'établissement sur le volet recherche, l'un des griefs relevé était le taux d'endo-recrutements au sein de l'Université. En effet, il n'a pas été possible sur les 3 chaires de recruter des personnes extérieures. Il souhaite savoir comment il est possible de diminuer ce taux d'endo-recrutements à l'URCA, alors qu'il est très souvent cité comme une critique.

M. Le Président indique que le taux devient alarmant pour les recrutements de PR. Cela peut s'expliquer, notamment par le « blocage » d'un certain nombre de carrières. M. le Président estime également qu'il faut utiliser l'article 46-3 de façon continue dans le temps, afin de permettre à des collègues d'évoluer. Concernant les chaires, le Président constate que le montage fait n'était pas un montage permettant d'attirer réellement un public de candidats extérieurs, avec des exigences en termes de rémunération. A titre d'exemple, un candidat

venant de BERKELEY pour le CRESTIC, n'a pu être recruté, faute de convergence sur les négociations salariales. A l'heure actuelle, le Président indique être confronté à la même problématique, suite à la délibération du comité de sélection pour la chaire SEBIO. Il est dangereux de recruter sur les chaires des emplois de titulaires de la fonction publique. Alors, afin de continuer le montage de chaires à l'établissement, il faut assumer le recrutement d'EC contractuels. La meilleure stratégie serait de flécher des postes de PR contractuels, sur la durée de montage de la chaire, sur lesquels il serait possible de négocier avec les candidats en fonction de l'impact scientifique du candidat par rapport à l'université. Sur l'endo-recrutement, par rapport aux PR des universités classiques et aux MCF, les statistiques sur les Maîtres de conférences sont plutôt bonnes. L'endo-recrutement chez les PR a eu tendance à progresser. A l'heure actuelle, l'attractivité de l'établissement doit progresser. Il s'agit d'un véritable enjeu. Par ailleurs, l'observatoire des sciences et techniques a publié des indicateurs. Il s'agit du projet IPERU qui donne l'impact par secteur scientifique, par université.

Mme Leila BENSALAH souhaite savoir qui juge l'impact scientifique chez les personnes qui sont en poste. M. Le Président indique qu'un comité fait une audition sur la chaire et dresse un procès-verbal. Au niveau de l'établissement, un comité de pilotage par chaire est présent.

M. Aomar HADJADJ estime judicieux d'annoncer en début de séance les pouvoirs. En effet, il a été constaté des différences dans les scores des relevés de décisions de CA. M. Le Président indique que ce sera fait.

Vote sur le Tableau des enseignants enseignants-chercheurs

Le Conseil d'Administration approuve le Tableau des enseignants, enseignants-chercheurs avec 19 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions.

Présentation du Tableau des emplois BIATSS

M. le Président indique que les 18 emplois sont ventilés en pédagogie, recherche et formation. Ces 18 emplois ont été augmentés en fonction du suivi de la masse salariale sur des emplois fléchés en titularisation. Il s'agit de la possibilité qu'un agent de l'établissement passe le concours et l'obtienne. Il faut aussi imaginer l'hypothèse que quelqu'un d'autre réussisse au concours à la place de cet agent. Une part de risque a été mesurée statistiquement. La campagne d'emplois a été augmentée en fonction de ces paramètres. Sur les 21 emplois, 7 sont des cas de titularisation pour lesquels une part de risque est présente. L'impact de cette titularisation a également un effet financier qui a été mesuré, il correspond au passage du statut de l'agent de contractuel à celui de titulaire. Cette proposition a été acceptée par la Rectrice. M. le Président espère que cette Campagne d'emplois permettra un fonctionnement plus stable de l'Université dans les années à venir. Il souhaite que les campagnes d'emplois soient inscrites dans cette logique, afin de maximiser le recrutement de personnels titulaires.

M. Régis MARION indique que le SGEN- CFDT est très attaché à ce que les instances puissent fonctionner correctement. Il y a eu une remarque générale concernant l'aspect synthétique

de ce tableau et l'absence de documents plus globaux sur cette Campagne d'emplois. (à savoir les demandes des différents services et composantes, le classement de ces ouvertures à concours, si la publication aurait lieu en interne ou en externe). De plus, il remarque que le délai de transmission de ces informations a été très court. La position du SGEN-CFDT est de ne pas s'abstenir ni voter contre. Néanmoins, il faut noter que pour les fois suivantes, il sera nécessaire d'avoir une vraie discussion dans les instances concernées pour la Campagne d'emplois.

M. Le Président indique que la commission des moyens a remarqué également que les documents sont arrivés trop tardivement pour permettre une étude approfondie. Dans le cadre de la préparation du budget, il est désormais nécessaire d'avoir l'expertise du rectorat de la Grande Région. La réunion a eu seulement lieu le 7 Décembre, et il n'était pas possible de lancer la Campagne d'emplois définitive sans l'accord préalable du rectorat. Il indique qu'à l'avenir il faut commencer l'élaboration du budget avant les vacances d'été afin d'être opérationnel dès la rentrée. M. Le Président présente ses excuses aux conseillers sur ces conditions de travail qui sont exceptionnelles. Tout sera mis en œuvre pour que l'année prochaine le travail soit effectué dans les meilleures conditions dans le cadre du dialogue de gestion. Toutefois, l'ensemble des nombreuses demandes (90 pour les EC et 180 pour les BIATSS) nécessitaient un dialogue permettant de faire ce premier filtrage.

Mme Sandrine HENRY souhaite savoir si l'équipe a tenu compte de l'historique des demandes des Directions. M. Le Président mentionne que le travail a été effectué avec le service GPEEC, suivant les éléments à disposition, mais il n'était pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes, compte-tenu de leur grand nombre.

M. Emmanuel BONNET souhaite avoir une précision de forme, au niveau des emplois Handicap et Sauvadet. En effet, « les sortir » de la liste des emplois BIATSS peut être vu comme une façon de stigmatiser. Il estime que pour les prochaines campagnes d'emplois, ils doivent être intégrés également dans la campagne d'emploi. En effet, au niveau d'ATRIA, l'ensemble des emplois doit être rentré.

Mme Leila BENSALAH souhaite connaître la répartition des 5 postes du Ministère. M. le Président indique que 3 emplois sont affectés pour les enseignants-chercheurs, et 2 sont affectés pour les BIATSS. Mme Leila BENSALAH souhaite également des précisions sur le terme « création nette », notamment si il s'agit de redéploiement. M. le Président indique que la création nette d'emplois se situe par rapport à un stock global d'emplois en redéploiement. De plus, la création nette se situe par rapport au service, il s'agit d'un nouveau besoin.

Vote sur le Tableau BIATSS

*Le Conseil d'Administration approuve le Tableau des BIATSS avec **22 voix pour, une voix contre et 6 abstentions.***

Présentation et Vote sur le Tableau des ouvertures de concours 2017- Eligibles SAUVADET

M. Le Président indique que 16 emplois sont éligibles. Dans la mise au concours, un certain nombre de finalisations sera à faire pour la discipline, ce qui explique que dans le tableau, certaines disciplines sont « indéterminées ». La Campagne d'emplois de l'année prochaine devra être complémentaire afin d'atteindre les 48 postes. Une prise de risque est présente pour l'établissement, étant donné que le concours Sauvadet est un concours organisé par l'établissement, mais pour lequel peuvent être éligibles des candidats Sauvadet des autres établissements (rectorat, par exemple). Ce risque est cependant minime. Toutes les demandes ont été faites avec l'accord de l'agent et du service.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir sur quoi porte la proposition de délibération. M. Le Président indique que la proposition est d'approuver le tableau des emplois Sauvadet. M. Olivier DUPERON précise que l'ensemble des agents concernés ont été interrogés, et les 16 correspondent aux 16 réponses positives sur l'année 2017 des personnes souhaitant concourir.

Mme Marie-Pierre CURUTCHET précise que les agents qui ne sont pas prévus pour 2017 le seront automatiquement pour 2018. M. Olivier DUPERON précise qu'effectivement, une prolongation du dispositif Sauvadet sera faite pour 2018.

M. Le Président indique néanmoins que les agents doivent avoir envie de passer le concours, sinon il y a le risque qu'il soit ouvert pour quelqu'un d'autre.

M. Damien JOUET indique qu'un poste Sauvadet n'est pas forcément que pour un candidat, il peut y avoir un poste pour plusieurs candidats.

Le Conseil d'Administration approuve le Tableau des ouvertures de concours 2017- Eligibles SAUVADET, à l'unanimité.

Présentation et Vote sur le Tableau des BIATSS Handicapés

M. Le Président présente le Tableau des BIATSS fléchés en situation de handicap. Il indique qu'il s'agit du même type de concours que pour les autres agents. Deux postes correspondant aux deux demandes sont proposés, un à l'IUT RCC et un au SEVE. Il s'agit de titularisations.

Le Conseil d'Administration approuve le Tableau des BIATSS pour les personnes en situation de handicap, à l'unanimité.

5°) Questions immobilières

- Présentation du dossier d'expertise du Pôle Santé

Mme Anne GALLOIS présente le dossier d'expertise du Pôle Santé. (Cf. annexe)

M. Le Président indique que le calendrier est tendu, mais il a été vu avec la Région. Les délais seront tenus, mais cela impose d'envoyer rapidement le cahier des charges pour le concours.

M. Régis MARION indique qu'à l'heure actuelle les parkings du Pôle santé sont problématiques. Il souhaite savoir comment il sera possible d'avoir 400 étudiants supplémentaires sur les parkings. Il faudrait favoriser les alternatives (covoiturage, transports en commun par exemple).

M. Le Président mentionne que les obligations réglementaires sont respectées dans ce projet. Les transports en commun sont à proximité. Une des parties en sous-sol peut offrir un gain de place afin d'étendre le stationnement. De plus, un réaménagement du parking en place à l'heure actuelle plus optimisé pourrait être envisagé. Ces différentes possibilités ont un coût financier impliquant l'analyse des priorités de l'Université. Il s'agit d'utiliser au mieux les finances disponibles. A l'heure actuelle, il faudrait réguler les entrées du parking qui ne correspondent pas forcément aux étudiants et aux personnels de l'Université. Ce projet étant financé par des fonds publics, il est possible que ce projet de parking soit trop coûteux, et se fasse au détriment des autres projets du CPER.

M. Adrien MEUNIER souhaite savoir si les enveloppes budgétaires mentionnées sont acquises. M. le Président répond par l'affirmative et indique que la clause a été signée depuis 10 jours en Lorraine. M. Adrien MEUNIER mentionne que l'agrandissement du RU est nécessaire. Il remercie le Président pour son soutien. Il soulève un problème au niveau des transports. En effet, le vol de vélos étant récurrent, les étudiants souhaitent reprendre leur voiture. Il faut être également attentif au remplissage des locaux. En effet, dans le document, il est indiqué que le 3^{ème} étage du bâtiment sera une corporation. Il n'imagine pas une corporation étudiante animée et festive, située entre le bureau de la scolarité et le bureau des BU. M. Louis-Frédéric JACQUELIN précise que la partie de corpo dont il est question n'est pas la partie « festive ». Il s'agit de la partie gestion du matériel d'odontologie qu'achètent les étudiants. Effectivement, le terme de corpo est sans doute mal choisi. M. Louis-Frédéric JACQUELIN indique qu'il avait fait la proposition que la partie « festive » puisse être rattachée à la partie festive qui existe déjà.

M. Adrien MEUNIER précise que le terme « festif » n'était pas forcément dans le sens « festivités » mais plutôt dans le sens « bruyant ». M. Louis-Frédéric JACQUELIN indique que le local corporation est fait en total accord avec la partie administrative. Dès lors qu'un achat de matériel est effectué, une concertation entre le personnel administratif et les étudiants a lieu.

Après un bref échange de vues, M. Le Président précise qu'une vraie problématique sur les transports en commun est présente, et que la question du stationnement se pose notamment au Poldrome, mais aussi pour le futur siège de la Présidence. Avec une contrainte de plus en

plus présente sur les places de stationnement, il faut développer les moyens de locomotion alternatifs aussi bien à destination des personnels que des étudiants.

M. François MANCEBO indique que la question se pose également sur l'ensemble des campus. C'est une réflexion globale à mener.

Mme Isabelle VILLENA mentionne que le dossier d'expertise est important mais non exhaustif. En effet, au niveau du descriptif, il est indiqué que le 3^{ème} étage sera consacré à l'odontologie. Elle souhaite savoir ce que devient le bureau des enseignants. Elle constate que les enseignants concernés n'ont pas reçus de documents exhaustifs décrivant la situation. Elle souhaite savoir quand les personnels seront informés, en particulier les responsables (PU en charge de l'enseignement) qui ont participé et ne se reconnaissent pas dans ce document.

Mme Anne GALLOIS indique que beaucoup d'échanges ont eu lieu, en particulier avec les doyens, et pas forcément avec chaque acteur de l'université. Un échange est donc prévu au mois de Janvier sur des demandes spécifiques qui viendraient en complément (description d'espaces précis) ou sur des éléments à retoucher. M. Le Président ajoute qu'il faut alerter les doyens sur le fait qu'il doit y avoir des échanges concernant ce programme.

M. François MANCEBO indique qu'il apparaissait difficile de consulter tout le monde. Les échanges ont eu lieu avec les doyens, qui doivent informer les PU et les PH.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir ce que va devenir le bâtiment d'odontologie actuel. M. Le Président indique que ce site a vocation à être vendu. Le problème soulevé par ce bâtiment est qu'il est difficile d'estimer sa valeur exacte, étant donné que le bâtiment et le terrain appartiennent à l'Etat. Il est assez bien placé et de superficie importante. Néanmoins, ce bâtiment a des problèmes d'amiante. Il est donc difficile d'estimer le coût lié à la mise en conformité. Le véritable problème étant la rationalisation des surfaces, il n'est pas possible de conserver un bâtiment non occupé. M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si une partie de la vente pourrait être redirigée vers l'université. M. Le Président évoque deux possibilités, celle de rester dans le cadre actuel et la vente sera faite par France Domaine qui reversera une partie à négocier avec l'URCA (environ 50%). La seconde hypothèse est que l'URCA candidate à la dévolution du patrimoine avant la vente, et si l'Etat dévolu ce patrimoine, l'ensemble de la vente reviendra à l'université.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le contenu du dossier d'expertise du Pôle Santé, à l'unanimité.

6°) Questions pédagogiques

6.1 Capacités d'accueil de Licence 2017

M. Damien JOUET indique que des demandes ont été faites aux Directeurs de composantes, afin de connaître leur souhait de conserver et/ou de renouveler les capacités d'accueil. Les Directeurs de composantes ont fait remonter les mêmes capacités d'accueils que celles de l'année dernière, les chiffres n'ont donc pas été modifiés. Il faut savoir que les capacités d'accueil n'ont pas été atteintes. De plus, la totalité des candidats néo-bacheliers de l'académie, de l'Aisne avaient été acceptés ainsi que les redoublants. Ce point a été voté à l'unanimité à la CFVU.

M. Thomas DOGNA indique que les capacités d'accueils ne constituent pas une solution à long et court terme, de par l'idéologie même de la capacité d'accueil. En effet, lorsque l'on parle de l'Université cela doit être accessible à tous. Il ne voit pas l'intérêt d'avoir des capacités d'accueil, sachant qu'aucune limite n'a été dépassée l'année dernière. Il souhaite revenir sur la délibération n°1 de la CFVU (Cf. annexe) relative aux capacités d'accueil en première année de licence sur les modalités d'accès. Après vérification de l'article L612-3 du Code de l'Education, il estime que l'une d'elles n'est pas légale. Il s'agit de l'admission sur dossiers avec un traitement prioritaire des dossiers et candidats néo-entrants de l'Aisne. M. Damien JOUET indique qu'il est possible de refuser les candidats de l'Aisne, mais dans cette hypothèse, la Bourgogne peut aussi refuser des étudiants. M. Damien JOUET indique que dans le cas de la santé, la capacité d'accueil n'est pas faite uniquement pour « réguler », elle permet aussi d'éviter d'avoir des distorsions par rapport au numerus clausus attribué à chaque Région. En effet, si des capacités d'accueil n'étaient pas fixées, l'ensemble des candidats de la région parisienne pourraient candidater. Le risque est de former des professionnels de santé qui viendront se former puis repartiront, favorisant ainsi le désert médical. M. Richard LE NAOUR indique qu'il n'est pas possible d'autoriser un nombre indéfini d'étudiants.

M. Le Président indique que la PACES est une année à concours. Elle serait à distinguer des années de licences générales. Il comprend la position des étudiants. En effet, mettre des capacités d'accueils en première année de licence, c'est aussi empêcher certains étudiants de rejoindre l'URCA pour préparer leur cursus. Il y a également la réalité de l'accréditation actuelle et du mode d'enseignement actuel choisi pour ces filières. Il n'est pas possible de corriger la dernière année du contrat d'accréditation. La proposition faite est donc de reconduire les dispositions de l'année dernière. La nouvelle accréditation est en préparation. Pendant 5 ans, cette accréditation va s'appliquer. Les filières en tension sont identifiées. La responsabilité des équipes pédagogiques est d'adapter la pédagogie au flux d'étudiants. M. Le Président va demander à l'ensemble des équipes d'intégrer cette dimension-là dans les propositions qui seront faites. Il ne serait pas souhaitable pour l'établissement d'avoir des capacités d'accueil s'il est possible de faire autrement. Il rappelle qu'il fait la distinction entre les années à concours des licences classiques. Ces éléments doivent être intégrés dans les réflexions de la CFVU et des composantes.

M. Lissan AFILAL estime qu'il faut arrêter « l'hypocrisie » sur les capacités d'accueil. Il s'agit de la réalité d'aujourd'hui. L'expérience montre que le fait d'annoncer des capacités d'accueil

permet de réguler. Il faut que ce soit étudié. C'est fait pour pouvoir gérer une situation imposée par une concurrence des universités entre elles. C'est une nécessité aujourd'hui.

Mme Leila BENSALAH indique que la filière psychologie est limitée à 500 places. M. le Président indique que le problème se pose pour la 501^{ème} place et qu'actuellement, il n'y a pas de système « juste » pour réguler les capacités d'accueil.

M. Lissan AFILAL indique qu'il faudra vérifier la légalité. M. Le Président répond par l'affirmative.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les capacités d'accueils de Licence 2017, avec **23 voix pour et 5 voix contre.***

6.2 Exonération des droits d'inscription pour les doctorants soutenant leurs thèses

M. Damien JOUET indique qu'il s'agit d'un point afin de régulariser une situation concernant des étudiants. En effet, pour le montage d'une thèse (par exemple dans des contrats industriels) il est nécessaire d'avoir une inscription dans une école doctorale juste pour le montage (en général vers le mois de Mai ou Juin) tout en sachant que les thèses ne débutent officiellement qu'en Septembre. Or, actuellement en Septembre les étudiants doivent s'acquitter de nouveau des frais d'inscription puisqu'ils intègrent une nouvelle année universitaire. Il s'agit d'éviter que les étudiants s'inscrivant en juin s'acquittent de nouveau des frais d'inscription en septembre. M. Le Président ajoute que cette modalité est pratiquée dans d'autres universités, telle que l'Université de Rouen. Il s'agit d'une exonération étant donné qu'il y a eu un acquittement des droits d'inscription sans service associé, uniquement pour un dépôt de dossiers. Cela correspond aux thèses en convention CIFRE et à certains autres contrats (contrats en partenariat) qui sont spécifiques.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'exonération des droits d'inscription pour les doctorants soutenant leurs thèses, **à l'unanimité.***

7°) Création de la Direction du Numérique (pour information)

Présentation par Philippe POPLIMONT (cf. Document en annexe).

Cette création s'organise dans le cadre de la réorganisation des services de l'URCA. Il s'agit de la fusion de deux Directions existantes : la DUN (Direction des usagers du Numérique) et la DSI (Direction du Système d'information). Actuellement, ces deux directions ont à la fois des missions complémentaires, mais également des missions qui se chevauchent. Le SDN fait en 2013 soulignait déjà cet aspect lors de la création de la DSI et de la DUN. Des synergies fortes existaient déjà. C'est dans ce cadre que la proposition de création de la Direction du Numérique est faite. A titre d'information, l'université de Lorraine a déjà procédé à la création de la DN, résultat de la fusion de la DUN et de la DSI. Concernant l'université de Strasbourg, celle-ci conserve la DUN et la DSI. Le but de cette création est de regrouper les compétences, rationaliser les moyens humains et financiers en rendant cette organisation plus lisible. Il s'agit

également de la simplification et de l'amélioration du service rendu pour les usagers. En effet, certains applicatifs sont communs. La partie technique est gérée par la DSI tandis que la partie fonctionnelle est gérée par la DUN. Lorsqu'un usager a un problème technico-fonctionnel, il ne sait pas vers quel interlocuteur s'adresser. M. Philippe POPLIMONT ajoute qu'il s'agit d'un projet mené depuis 7 mois permettant un consensus. Il s'agit d'un projet abouti, avec une organisation avec 6 services. (anciens services avec l'ajout d'un nouveau service, le service des usages du numérique). Enfin, il était vital de proposer une nouvelle organisation. En effet, au niveau du numérique, beaucoup de produits arrivent. Il est nécessaire d'avoir une entité forte et visible de l'extérieur difficilement concevable avec une petite DUN et une DSI moyenne. Aujourd'hui, cette échelle plus grande va permettre de faire face aux nouveaux enjeux. Le numérique étant très fluctuant, l'organisation aura vocation à évoluer.

M. Féthi CHEBLI remarque que les missions de la DUN concernent l'accompagnement des équipes pédagogiques qui le souhaitent dans le numérique. Il estime qu'il s'agit de missions d'appui à la pédagogie, et il imagine la Direction du Numérique plutôt rattachée à un pôle formation comme la DEVU. M. Philippe POPLIMONT indique que cette hypothèse est possible. Actuellement, ce n'est peut-être pas encore assez mûr pour le faire. M. Philippe POPLIMONT ajoute que le but est de conforter les usages du numérique. M. Romuald ARNOLD indique qu'au contraire le fait d'être dans la même entité et être associé auprès des enseignants permettra de faire le lien entre l'enseignement, la pédagogie et la partie technique.

M. Aomar HADJADJ souhaite savoir si cette énième restructuration de la Direction pourrait permettre de résoudre un problème plus simple (spams et virus infectant la messagerie, par exemple). M. Romuald ARNOLD indique que 2 millions de mails sont réceptionnés tous les jours, et que 1,8 millions sont filtrés. Il ajoute que si le CA vote pour l'augmentation de leurs moyens, le traitement des spams sera encore plus efficace.

M. Lissan AFILAL comprend la nécessité de revoir la structure. Il constate que la création même de la DUN et la positionner de cette façon répondait à un besoin bien précis. Ce sont des choix presque « idéologiques ». Cette entité va répondre aux usages du numérique. Sans doute, cela aura vocation à rejoindre la DEVU. Il souhaite connaître quelle sera la rationalisation des moyens. M. Lissan AFILAL indique que cela ne changera pas grand-chose pour les usagers. M. Philippe POPLIMONT indique que le service à l'utilisateur restera effectivement similaire, il pourra même être amélioré.

M. Régis MARION a une crainte au niveau de la DSI et la DUN, en remarquant un rapport particulièrement défavorable à la DUN qui va devenir un service. En effet, il estime qu'il s'agit plus d'une « absorption » que d'une fusion. De plus, le fait qu'il y est 51 agents à la DSI et 7 agents à la DUN induit un déséquilibre. Un risque d'affaiblissement de la DUN est présent. Par ailleurs, il a peur que les services soient éloignés de la pédagogie. Par exemple, l'URCA est toujours absente des MOOC qui étaient un des objectifs porté par l'ancienne équipe en 2016. Certes, toute organisation peut se justifier. Cela peut résulter d'un choix politique. Néanmoins, il souhaite connaître l'objectif assigné à ce service-là. M. Romuald ARNOLD

mentionne qu'au niveau des discussions entre les personnels de la DUN et de la DSI à ce sujet, la DUN est « demandeur » pour la création des MOOC. Au niveau des projets pour 2017, au-delà des missions qui restent inchangées, de multiples projets émergent, tels que la création d'un MOOC.

M. Le Président ajoute que dans le cadre des crédits alloués pour le contrat de redynamisation du Site de Défense (CRSD) des projets de créations de MOOCS sont présents, en lien avec la question de l'agriculture. Ce projet est en train de se monter (analyse des financements). Si le projet voit le jour, l'opérateur principal sera la DUN. Ce n'est pas une volonté politique de faire disparaître progressivement la DUN. Il s'agit d'une volonté de simplifier l'organisation de l'Université et de la rendre plus efficace. M. le Président ajoute qu'il n'est pas question de revoir à la baisse l'affectation des moyens à la DUN.

M. Philippe POPLIMONT mentionne que cette création résulte d'un accord avec la DUN.

M. Jean PIERI indique qu'il avait en charge la gestion de la DUN et de la Direction informatique à Strasbourg. Dans les questions évoquées, il précise que la question de la DUN est un débat récurrent car la DUN est aux confins de la direction informatique, de la pédagogie, voire de la communication ou même de la recherche. Le choix est fait de rapprocher la DUN de la Direction informatique en un service unique, la DN. L'important est de retrouver l'ensemble des thèmes qui sont propres à chacun des services, de faire en sorte que les collègues puissent travailler ensemble et créer une synergie. En effet, avec la Région Grand Est, des enjeux importants vont être présents au niveau du numérique. Des opérations et des appels d'offres vont être lancés. L'UTT ainsi que l'université de Strasbourg et de Lorraine sont présents tous ensemble. La question est comment l'URCA peut se positionner pour avoir sa part de budget, et son domaine propre de compétence. Cela touche le côté « DUN » et le côté « Direction informatique ». M. Philippe POPLIMONT complète en indiquant que dans la campagne d'emplois, un des postes demandé pour la DSI est un poste DUN.

M. Lissan AFILAL indique que beaucoup de lourdeurs sont présentes au niveau de l'organisation et qu'il craint que rajouter la DUN à ce dispositif-là ne soit difficile.

Question diverses

1) Questions sur les agents non-titulaires

La convention des agents non titulaires de l'URCA prévoit un changement d'échelon tous les 3 ans. Qu'en est-il de sa mise en œuvre? En effet des personnels ayant atteint 3 ans d'ancienneté dans leur premier échelon en 2016, n'ont pas bénéficié de la revalorisation prévue par cette convention.

M. Emmanuel BONNET mentionne qu'il existe une convention de Gestion gérant les agents non titulaires à l'URCA. En effet, celle-ci prévoit dans le cadre des « plans de carrière », qu'un agent contractuel, au bout de 3 ans de contrat passe à un échelon supplémentaire. Il y a des grilles indiciaires. Plusieurs agents devaient passer un échelon au mois de Septembre et le

service des ressources humaines a indiqué qu'il n'y avait pas de passage d'échelon cette année. M. Le Président indique que cette convention a été signée par le Président Gilles BAILLAT, et elle doit s'appliquer, eu égard à la continuité de l'exercice. Les personnes éligibles seront contactées et leur situation sera régularisée de façon rétroactive. La convention s'applique. De plus, cette convention sera revue cette année pour y introduire notamment la question sur l'indemnitaire (PPCR). M. Jean PIERI indique qu'il faudra revoir les tableaux de correspondances en annexe qui ne sont plus actualisés du fait du dispositif PPCR qui se met en place.

Mme Leila BENSALAH met en avant plusieurs questions.

- Les négociations salariales sont monnaies courantes. Dans quelle mesure sont-elles cadrées, encadrées ?

- Au niveau du renouvellement des contractuels, qu'en est-il de ceux qui ne sont pas renouvelés ? En effet, il faut les prévenir le plus tôt possible.

- A quel horizon sera-t-il possible de reposer des CDD de 3 ans et des CDI ?

M. Jean PIERI indique au niveau de la première question que l'on ne peut pas véritablement parler de « négociations » au niveau du recrutement des contractuels. Les agents contractuels sont recrutés avec une rémunération variable selon l'emploi proposé, la qualification, l'expérience de la personne. C'est sans doute cela que l'on peut appeler « négociation ». M. Le Président ajoute que cela est instruit par un service et des propositions sont faites.

M. Lissan AFILAL relève que derrière cette question, la question de l'égalité, de l'équité entre services est soulevée. M. Le Président indique qu'il faut prioriser sur l'emploi des titulaires par les campagnes d'emplois.

Mme Leila BENSALAH souhaite avoir une réponse sur la deuxième question. M. Le Président indique qu'il s'est exprimé à plusieurs reprises sur la question des contractuels, dans une année difficile d'application du PREF. La continuité de ces emplois a été assurée. M. le Président ajoute qu'il est toujours dans cette logique. En effet, un agent qui connaît l'université et qui a été formé a vocation en priorité à rester à l'URCA. Cela étant, certains emplois contractuels sont sur des durées données et la question est de proposer à ces agents d'autres emplois. Il ne souhaite pas être dans le renouvellement systématique des agents contractuels et ainsi « fermer » un certain nombre d'emplois aux titulaires qui souhaiteraient les occuper. C'est également un enjeu pour l'année prochaine. A la fin d'un emploi contractuel en CDD, des campagnes de mobilité seront à prévoir, avec une priorité donnée à la personne afin d'être embauchée sur un autre emploi de l'Université, dans l'intérêt de tous.

M. Emmanuel BONNET mentionne que la convention de gestion des agents non-titulaires prévoit des durées de préavis, il faudrait que ce soit vraiment appliqué à l'Université, y compris dans le cadre des renouvellements.

Mme Leila BENSALAH évoque des questions diverses concernant :

- Gestion de la planification des Conseils d'université et l'envoi des documents

M. le Président précise que le calendrier sera élaboré lundi prochain pour les conseils et communiqué aux administrateurs. Mme Leila BENSALAH indique que la planification est importante, surtout pour les dossiers à fort enjeux. M. le Président indique que l'anticipation est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'université.

M. Lissan AFILAL mentionne que si le Président a besoin d'un soutien du CA par rapport à la tutelle, il faudra le demander aux administrateurs. M. Le Président indique qu'il faut s'inscrire dans une logique collective pour l'université.

- CPER recherche

M. le Président indique qu'une réunion sera faite début Janvier pour parler des métaprojets et des nouvelles orientations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.

LISTE DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS

RH: Ressources humaines

PREF: Plan de rétablissement de l'équilibre financier

TEPA : loi du 21 Août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat

SCSP: subvention pour charges de service public

BIATSS: personnels bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, social, santé

ESPE: école supérieure du professorat et de l'éducation

CHSCT: Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CT: Comité technique

CAC : Conseil Académique

MCF : Maître de Conférences

PR : Professeurs

PEDR : Prime d'encadrement doctoral et de recherche

GPEEC : Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

ATRIA : site dédié à la saisie des volumes de postes offerts au recrutement des personnels de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux personnels ITRF en fonction dans les services académiques et établissements publics nationaux. Il est accessible aux établissements, en mode sécurisé, au travers du portail GALAXIE.

BU : Bibliothèque universitaire

PU : Professeurs des universités

PH : Praticien hospitalier

PACES : Première année commune aux études de santé

CIFRE : Conventions industrielles de formation par la recherche

DUN : Direction des Usages du numérique

DSI : Direction des systèmes d'information

SDN : L'appellation réseau à définition logicielle ou SDN (Software-Defined Networking), désigne un ensemble de technologies innovantes visant à permettre un contrôle centralisé des ressources réseau, une meilleure programmabilité et une orchestration de ces ressources, ainsi que la virtualisation de ces ressources en les dissociant des éléments physiques du réseau.

MOOC : Massive Open Online Cours, désigne des cours en ligne

CRSD : Contrat de Redynamisation du Site de Défense

PPCR : Protocole Parcours Professionnels, carrières et rémunérations

ANNEXES

- **Annexe 1 : Powerpoint Budget initial 2017**
- **Annexe 2 : Avis de Mme la rectrice relatif au Budget initial 2017**
- **Annexe 3 : Tableaux relatifs au Budget 2017**
- **Annexe 4 : Tableaux relatifs à la Campagne d'emplois 2017**
- **Annexe 5 : Dossier d'expertise du Pôle Santé**
- **Annexe 6 : Document relatif aux capacités d'accueils 2017/2018**
- **Annexe 7 : Délibération relative à la mise en place des capacités d'accueils en 1^{ère} année de licence**
- **Annexe 8 : Création de la Direction du Numérique**

ANNEXE 1

- Powerpoint Budget initial 2017



Conseil d'administration

13/12/2016

Budget initial 2017

Rappel sur le PREF voté en CA du 21 juin 2016

(Me)	2016	2017	2018	2019
Masse salariale	162,2	160,6	159	157
Fonctionnement	23,4	24	24,1	24,2
Résultat	-1,615	- 1,132	- 0,279	1,601
CAF	2,2	2,7	3,6	5,5
Investissement	6,4	9	9	9
FDR	15,9	15,2	15,7	18
FDR J	31	30	31	36



Éléments de contexte

- Externes à l'université
- Le BI 2017 a fait l'objet d'une négociation étroite avec la tutelle.
- La SCSP évolue pour prendre en compte des mesures portant sur la masse salariale : 1,6 M€ représentant un différentiel de 800 k€ par rapp. au PREF.
- Une subvention exceptionnelle de 2,295 M€ (mesure de rattrapage démographique étudiante). Utilisation négociée avec le Rectorat et restreinte au fonctionnement et à l'investissement.



Éléments techniques

- **Mise en œuvre du décret GBCP**
 - Une réforme qui impose une nouvelle présentation du budget.
Le cadre budgétaire en droits constatés est enrichi par une comptabilité budgétaire :
 - en autorisations d'emplois
 - en autorisations d'engagement (AE)
 - en crédits de paiement (CP)
 - Les bénéfices apportées par cette présentation
 - développer une démarche de pilotage budgétaire (visibilité avec des informations financières en plus, maîtrise des engagements pluriannuels, soutenabilité)
 - amélioration de la qualité comptable par la tenue de 2 comptabilités distinctes
 - la comptabilité budgétaire est recentrée sur l'autorisation budgétaire
 - la comptabilité générale sur le principe de la constatation des droits et obligations



Grands principes d'orientation

- Soutenir le fonctionnement de l'activité recherche par la SCSP : 1,9 M€, soit + 31 % par rapp. au BI 2016
- Soutenir le fonctionnement de la formation : 5,5 M€, soit + 14 % par rapp. au BI 2016
- Préserver la vie de campus avec un effort particulier sur la santé et les langues
- Maximiser la campagne d'emploi et prioriser le recrutement de fonctionnaires
- Poursuivre la restructuration de l'administration



Grands équilibres budgétaires 2017 en CP

En dépenses :

Personnel : 162 400 000€

Fonctionnement : 24 500 504 €

Investissement : 8 255 794 €

En recettes :

• SCSP : 165 489 310€

dont 1 988 306 € d'investissements

• Ressources propres : 29 959 352 €
dont 3 646 743 € d'investissements



Les ressources Etat

SCSP :

Le budget 2017 a été construit en retenant l'hypothèse d'une Subvention pour Charges de Service Public à la hauteur de la dernière notification prévisionnelle reçue à laquelle nous avons ajouté la part du financement des actions spécifiques nouvelles et la subvention exceptionnelle.

- Méthode de détermination :

- dernière notification provisoire 2016 : 161 593 k€
 - Notification moyens complémentaires 2017 : compensation MS : 1 600 k€
 - Notifications compensation exceptionnelle hausse nombre étudiants : 2 295 k€
- Les 2 295 k€ sont répartis sur demande de la tutelle en :
- 307 k€ de subvention de fonctionnement
 - 1 988 k€ pour financement investissement

- Soit une SCSP totale de 165 489 k€ dont 163 501 k€ en produit



Les ressources propres

- **Les ressources propres : 16,70 M€**
- **Globalisées : en hausse de 540 k€ par rap. au PREF**
 - Diminution des droits d'inscriptions et des autres recettes (subventions collectives)
 - Compensée par hausse FC et TA
- **Fléchées : 13,26 M€**
 - Redéfinies à la baisse de 1 467 k€ par rap. au PREF
 - Pas de recettes de valorisation (2 360 k€ en BI 2016)
 - Compensées par hausse des recettes liées aux conventions de rechercheApproche prudente des recettes fléchées
- **Nouvelles recettes attendues dans le courant de l'année => via un budget rectificatif**



Les dépenses

Masse salariale : 162,4 M€

- Prévu au PREF : 160,6 M€
- Compensation du point d'indice, de la PPCR et création de 5 emplois
- Prise en compte de dépenses de MS sur RPF en hausse
- Prise en compte de la hausse des RPG
- Effort supplémentaire demandé par la tutelle

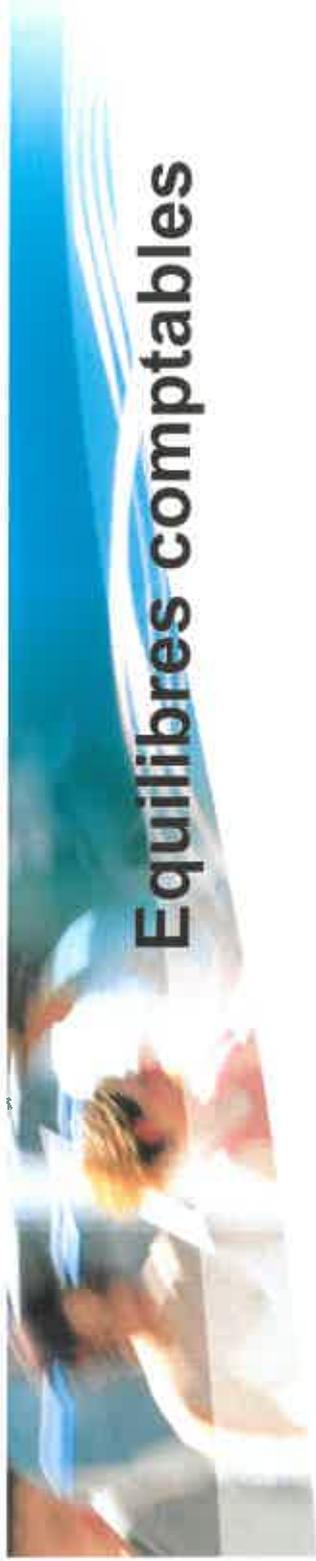
Fonctionnement : 24,5 M€

- + 1 075 k€ par rapport au BI 2016, et + 500 k€ par rapport au PREF
- Financement du fonctionnement sur RPF : - 1 190 k€

Soit 2,2 M€ de fonctionnement supplémentaire par rapport à 2016

Investissement : 8,26 M€

- + 1 855 k€ par rapport au BI 2016, mais - 745 k€ par rapport au PREF
- Sera réactualisé en BR



Equilibres comptables

Résultat

PREF 2016	PREF 2017	BI 2017	Variation BI/PREF
-1,6 M€	-1,1 M€	- 0,6 M€	+ 0,49 M€

Capacité d'autofinancement

PREF 2016	PREF 2017	BI 2017	Variation BI/PREF
2,2 M€	2,7 M€	2,9 M€	+ 0,17 M€

Fonds de roulement

PREF 2016	PREF 2017	BI 2017	Variation BI/PREF
15,9 M€	15,2 M€	15,9 M€	+ 0,7 M€



Trésorerie

Solde initial de trésorerie : 26 156 319 €

Solde final de trésorerie : 26 532 239 €

Variation positive de trésorerie : 375 k€

- Variation budgétaire : + 292 k€
- Variation opérations pour compte de tiers : + 83 k€

Equivalents Temps Pleins Travaillés

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Global
	Permanents	Titulaires	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	CDI	9	9
	Non permanents	149	252
Total EC			1 338
Emplois sous plafond Etat			Emplois financés hors SCSP
En ETPT			En ETPT
1 076 (1)			1 076
9			9
149			103
1 235			103
Global			Global
657 (2)			657
37			55
166			302
860			1 014
2 095 (3)			2 352
Plafond global des emplois voté par le CA			Plafond global des emplois voté par le CA
2 249 (5)			2 352

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Global
	Permanents	Titulaires	
BIAT OSS	CDI	18	18
	Non permanents	136	302
Total BIAT oss			154
Totaux			257

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Ebat	2 249 (5)
--	------------------



Actions à mettre en œuvre en 2017

- **Maîtriser la masse salariale**
- **Maîtriser les dépenses de fonctionnement**
- **Fiabiliser le suivi des recettes**
- **Développer les ressources propres**
- **Planifier les investissements**
- **Anticiper le dialogue de gestion et la construction budgétaire**
- **Réussir la bascule en GBCP**

Documents soumis au vote

EPSCP - synthèse des documents budgétaires à compter de l'exercice 2016

Intitulé du tableau	Périmètre	Soumission au CA
Tableau emplois	budget de l'établissement	Pour vote
Tableau autorisations budgétaires	budget de l'établissement budget annexe	Pour vote
Tableau dépenses par destination + recettes par origine	budget de l'établissement	Pour information
Tableau équilibre financier	budget de l'établissement	Pour vote
Tableau opération pour compte de tiers	budget de l'établissement	Pour information
Situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	budget de l'établissement budget annexe	Pour vote
Tableau plan de trésorerie	budget de l'établissement	Pour information
Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	budget de l'établissement	Pour information
Tableau agrégé des opérations pluriannuelles	budget de l'établissement	Pour vote
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmées	budget de l'établissement	Pour information
Tableau UMR	-	Pour information

ANNEXE 2

**- Avis de Mme la Rectrice relatif au Budget
initial 2017**

Reims, le 12 décembre 2016

AVIS RELATIF AU BUDGET INITIAL 2017
PRESENTE PAR L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

L'Université de Reims Champagne-Ardenne présente un projet de budget initial 2017 qui prend en compte de nouvelles recettes et revoit ainsi à la hausse les cibles du plan de rétablissement de l'équilibre financier concernant la masse salariale et le fonctionnement.

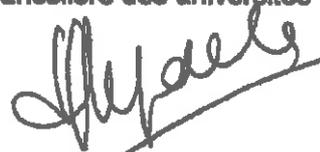
Le résultat annoncé pour 2017 est déficitaire de 642 203€, la capacité d'autofinancement s'établit à 2.9M€ et le fonds de roulement, abondé de 292 364€, s'élève à 15.9M€.

Au vu de ces indicateurs, et dans le cadre du suivi renforcé de l'établissement instauré au titre de l'article R719-109 du code de l'éducation, je rends à ce jour un avis favorable au projet de budget initial proposé par l'URCA.

Cependant, les recettes nouvelles émanant de l'augmentation de la subvention pour charge de service public ne sauraient occulter le caractère structurel du déficit de l'établissement qui doit poursuivre ses efforts.

Une version actualisée du plan de rétablissement de l'équilibre financier sera présentée au moment du vote du compte financier 2016.

La rectrice d'académie,
Chancelière des universités



Hélène Inseil

ANNEXE 3

- Tableaux relatifs au Budget 2017

Tableau 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

	Dépenses		Recettes	
	AE	CP	Montants	Montants
Personnel	162 456 606	162 456 606	162 137 384	Recettes d'abonnés
dont contributions employeur au CAS Pension			166 466 310	Subvention pour charges de service public
			632 673	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement et intervention	24 847 838	24 848 894	1 767 761	Fiscalité affectée
			14 286 220	Autres financements publics
			19 289 806	Recettes propres
			731 791	Recettes fiscales **
Investissement	8 911 771	8 266 764	10 730 224	Financements de l'Etat Michèle
			1 796 765	Autres financements publics Michèle
				Recettes propres Michèle
In cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche : personnel fonctionnement investissement				
TOTAL DES DÉPENSES		195 166 298		195 143 662
Solde budgétaire (Bénéfice)		202 364		

* Cheque enveloppe peut être délégué en fonction des besoins des organismes.
** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes Michèle" (tableau 8)

Tableau 4
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

217 234 500 588

Recettes (situation de: exercice-1)		Financements (ouverture des exercices)	
	Solde budgétaire (initial) *	282 294	Solde budgétaire (initial)
	dont solde budgétaire budget principal	500 000	dont solde budgétaire budget principal
	dont solde budgétaire budget de MAJ	0	dont solde budgétaire budget de MAJ
	dont solde budgétaire CFA	148 000	dont solde budgétaire CFA
	dont solde budgétaire Fondations	-	dont solde budgétaire Fondations
	Financements diversifiés	-	Financements diversifiés
	Opérations au sein et pour le compte de tiers **	304 000	Opérations au sein et pour le compte de tiers **
	(financements de l'exercice)		(financements de l'exercice)
	Autres financements sur comptes de tiers (non budgétaires)	30 000	Autres financements sur comptes de tiers (non budgétaires)
	Quota-Actif des opérations ayant un impact négatif sur le trésorerie de l'exercice (123101+123102)	304 000	Quota-Actif des opérations ayant un impact positif sur le trésorerie de l'exercice (123103+123104)
	Variation de l'exercice	217 234	Variation de l'exercice
	dont Abonnement de la trésorerie initiale ***	0	dont Abonnement sur la trésorerie initiale ***
	dont Abonnement sur la trésorerie non budgétaire	0	dont Abonnement sur la trésorerie non budgétaire
	TOTAL DES RECETTES	710 448	TOTAL DES FINANCEMENTS

* Solde budgétaire à étudier pour chaque composante du budget de l'exercice
Montant issu du tableau "Nomenclature budgétaire" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)
*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes initiales" (tableau 6)

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

Opérations ayant un impact sur le trésorerie

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (b),
- s'explique par D, (D), (C), (e)

Décompositions de la variation de trésorerie

= différence entre variation de trésorerie (1 ou 2) et (c)

Tableau 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	188 468 109	Subventions de l'Etat	188 821 000
<i>Autres charges de caractère général</i>		Produit de gestion	600 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	34 446 041	Autres subventions	
		Autres produits	20 078 000
TOTAL DES CHARGES (1)	222 914 150	TOTAL DES PRODUITS (2)	208 899 000
Manque prévisionnel à combler (3) = (1) - (2)		Manque prévisionnel à combler (4) = (1) - (2)	114 015 150
TOTAL BOUTONS de compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (1) + (4)	222 914 150	TOTAL BOUTONS de compte de résultat prévisionnel (1) + (2) = (2) + (4)	208 899 000

1. Le total des deux colonnes de "BOUTONS de compte de résultat" doit être égal à 222 914 150.

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice	- 642 203
Résultat (5) en partie (-)	
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 848 337
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 383 025
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-
- produits de cession d'éléments d'actif	-
- quote-part des subventions d'investissement versé au résultat de l'exercice	-
= CAF ou IAP*	2 913 109

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement*		Capacité d'autofinancement*	2 913 109
Investissements	6 286 794	Subventions de l'Etat	1 888 305
Remboursement des dettes financières		Autres ressources	9 648 743
		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (6)	6 286 794	TOTAL DES RESSOURCES (7)	6 540 157
APPORT au FONDS DE ROULIEMENT (7) = (6) - (7)	282 384	ENGAGEMENT sur FONDS DE ROULIEMENT (8) = (6) - (7)	

Pour l'INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants
VARIATION DU FONDS DE ROULIEMENT : APPORT (7) ou ENGAGEMENT (8)	282 384
Variation du FONDS DE ROULIEMENT	-33 889
Variation des RESSOURCES / APPORTEMENT (7) ou ROULIEMENT (8)	375 893
Montant du FONDS DE ROULIEMENT	18 026 888
Montant du FONDS DE ROULIEMENT	-10 876 001
Montant de la TRÉSORERIE	28 898 238

ANNEXE 4

**- Tableaux relatifs à la Campagne d'emplois
2017**

CAMPAGNE D'EMPLOIS 2017
Enseignants-Chercheurs - Enseignants - Par pôle

DEMANDE INITIALE									
Composantes (Instituts - Ecoles Services communs / communs)	Unité de recherche	Chaire	TYPE DE DEMANDE	Corps actuel	Corps demandé	GNU	Discipline	Statut demandé (Tit/Cont)	Date de comblement demandée
ESIReims			Remplacement	PRCE	PRAG/PRCE		Anglais	Tit	Rentrée 2017
IUT de Troyes	CRESTIC		Remplacement	MCF	MCF	81		Tit	Rentrée 2017
IUT RCC Site de Reims	FARE		Remplacement	PR	PR	62		Tit	Rentrée 2017
IUT RCC Charleville-Mézières			Remplacement	PRAG	PRAG		Sc. Economie et Gestion	Tit	Rentrée 2017
IUT RCC Reims			Remplacement	PRAG	PRAG		Mathématiques	Tit	Rentrée 2017
UFR D8P	CEJESCO		Remplacement	PR	PR	1		Tit - Agrégation externe	Rentrée 2017
UFR D8P	CEJESCO		Remplacement	MCF	MCF	1		Tit	Rentrée 2017
UFR LSH Reims et Troyes	CERHC		Remplacement	PR	PR	22		Tit	Rentrée 2017
UFR LSH	C28		Remplacement		PR	16/89		Tit	Rentrée 2017
UFR Odontologie			Remplacement	PRAG (CDI)	PRCE		Anglais	Tit	Rentrée 2017
UFR Pharmacie	MEDyC Laboratoire BioSpec		Transformation	PR	MCF	87		Tit	Rentrée 2017
UFR SESG	REGARDS		Remplacement	MCF	MCF	6		Tit	Rentrée 2017
UFR SESG	REGARDS		Remplacement	MCF	MCF	5 ou 19		Tit	Rentrée 2017
UFR SESG			Remplacement	PRCE	PRAG		Anglais	Tit	Rentrée 2017
UFR BEN	ICMR		Remplacement	MCF	MCF	32		Tit	Rentrée 2017
UFR STAPS	STAPS Laboratoire 2018		Transformation	MCF	PR	74		Tit	Rentrée 2017
ESPE Reims	CEREP		Remplacement	PR	PR	70		Tit *	Rentrée 2017
ESPE Troyes-Chaumont	CEREP		Remplacement	MCF	MCF	70		Tit (article 28)*	Rentrée 2017
UFR DSP	CRDT		Remplacement	PR	PR	2		Tit - 46-3 (rang 1)	Rentrée 2017
IFTS	LISM		Remplacement	MCF	PR	60		Tit - 46-3 (rang 2)	Rentrée 2017
		Chaire	Publication résidus campagnes précédentes	MCF	MCF	64-65		Tit	Rentrée 2017
		Chaire	Publication résidus campagnes précédentes	MCF	MCF	66-68		Tit	Rentrée 2017
		Chaire	Publication résidus campagnes précédentes		MCF	27		Tit	Rentrée 2017
UFR STAPS			Transfert **		TONY FROISSART				
UFR SESG			Transfert **		HERVE LAGOGUEY				

** Changement de composante de rattachement: opération n'ayant aucun impact sur les activités d'enseignement et de recherche des agents

DEMANDE INITIALE

	Compétences initiales - Qualités Service contracté / commis	Unité de recherche	Exprèsion de besoin dans le cadre d'une demande :	Corps actuel	Corps demandé	Catégorie	BAP	Exemple type (RESPONSABLE, RESPONSABLE)	Statut demandé (TI/ CoM)	Date de couronnement demande
Pédagogie campagne	UFR B2BQ, LSH, DEP mutualisé		Création nette		ADT (interne)	C	J	Adjoint.e en gestion administrative	TI	Fin 2017
Pédagogie campagne	IUT RCC Site de Reims		Remplacement	TECH	TECH	B	C	Technicien.e électronique	TE	Fin 2017
Pédagogie campagne	UFR Pharmacie		Remplacement	ADT	ADT	C	A	Technicien.e en sciences de la vie et de la Terre, et biotechnologies	TE	Fin 2017
Pédagogie campagne	IUT TROYES		Titularisation	TECH	TECH	B	J	Technicien.e en gestion administrative	TE	Fin 2017
Pédagogie campagne	UFR STAPS et Sciences médicales		Création nette		ABI	A	J	Assistant.e en gestion administrative	TE	Fin 2017
Pédagogie campagne	IU - Robert de Sorbon Reims		Remplacement	BIBAS	BIBAS	B			TI	Fin 2017
Pédagogie campagne	DSI-CLUN-BU		Création nette		ABI	A	E	Gestionnaire de parc informatique et télécommunications	TE	Fin 2017
Pédagogie campagne	UFR Droit et Sciences Politique		Titularisation	BABNES	TBCH	B	J	Technicien.e en gestion administrative	TE	Fin 2017
Recherche	UFR Pharmacie	BIOS	Création nette		TECH	B (BIEP)	B	Technicien.e en sciences de la vie et de la Terre, et biotechnologies	TE	Fin 2017
Recherche	UFR Sciences Exactes et Naturales	Plateau technique MOBICYTE	Titularisation	IGR	IGR	A	A	Ingenieur biologiste en plateforme scientifique	TE	Fin 2017
Recherche	UFR Sciences Exactes et Naturales	MEDyC	Titularisation	IGE	IGE	A	A	Ingenieur en techniques biologiques	TE	Fin 2017
Recherche	UFR Sciences Exactes et Naturales	FARE	Création nette	IGR	IGR	A	A	Ingenieur en Sciences biologiques	TE	Fin 2017
Recherche	UFR Médecine	Laboratoire de Dermatologie (Fin/Fin Janvretier 2018)	Titularisation	IGR	IGR	A	A	Ingenieur en biologie	TE	Fin 2017
Recherche	UFR Sciences Exactes et Naturales	ICMR	Titularisation	TECH	TECH	B	B	Technicien.e en sciences physiques et en chimie	TE	Fin 2017
administration centrale	DAF		Création nette		ATTACHE	A (HVA)	J	Gestionnaire Budget	TE	Fin 2017
administration centrale	DPLDD		Création nette		BABNES	B (interne)	J	Gestionnaire financier et comptable	TE	Fin 2017
administration centrale	DSI-CLUN		Création nette		ABI	A	E	Développeur.e intégrateur.e d'applications	TE	Fin 2017
administration centrale	Direction de la Recherche		Création nette		IGE	A	J	Chargé de gestion administrative et aide au pilotage opérationnel	TE	Fin 2017
administration centrale	Direction des Achats		Création nette		IGE	A	J	Chargé des achats et des marchés	TE	Fin 2017
administratives centrale	Direction des Ressources Humaines		Titularisation	TECH	TECH	B	J	Gestionnaire des ressources humaines	TE	Fin 2017
administration centrale	DSI-CLUN		Titularisation	IGE	IGE	A	F	Ingenieur en technologie de la formation	TE	Fin 2017

Ouverture concours 2017 - Eligibles SAUVADET

Ouverture concours 2017 par type de population et par catégorie FP

Type de population	Catégorie FP	Corps	Eligibles SAUVADET
Enseignants	A	PRCE	6
BIATSS	A	IGE	1
		ASI	2
	B	-	-
	C	ATRF	5
ADJENES		2	
Total général			16

Détails ouverture concours 2017 - Affectation - Corps - Type de concours

AFFECTATION	Corps	Branche d'activité Professionnelle / fil.	Emploi Type	Nombre d'éligibles
IUT REIMS CHALONS CHARLEVILLE	PRCE		<i>Discipline à déterminer</i>	1
IUT REIMS CHALONS CHARLEVILLE			<i>Discipline à déterminer</i>	1
Maison des langues			<i>Discipline à déterminer</i>	1
IFTS			<i>Discipline à déterminer</i>	1
UFR STAPS			<i>Discipline à déterminer</i>	1
ESPE			<i>Discipline à déterminer</i>	1
SEVE	IGE	J - Gestion et Pilotage	Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel	1
SEPAD	ASI	J - Gestion et Pilotage	Assistant.e d'orientation et d'insertion professionnelle	1
UFR Lettres et Sciences Humaines		J - Gestion et Pilotage	Assistant.e en gestion administrative	1
SIOU	ATRF	J - Gestion et Pilotage	Adjoint.e en gestion administrative	1
UFR Lettres et Sciences Humaines		G - Patrimoine Immobilier, Logistique, Restauration et Prévention	Opérateur.ice logistique	1
IUT REIMS CHALONS CHARLEVILLE		J - Gestion et Pilotage	Adjoint.e en gestion administrative	1
Maison des langues		J - Gestion et Pilotage	Adjoint.e en gestion administrative	1
SIOU		J - Gestion et Pilotage	Adjoint.e en gestion administrative	1
UFR Médecine	ADJENES		Gestion administrative	1
UFR Sciences Economiques, Sociales et de Gestion			Gestion administrative - scolarité	1
Total général				16

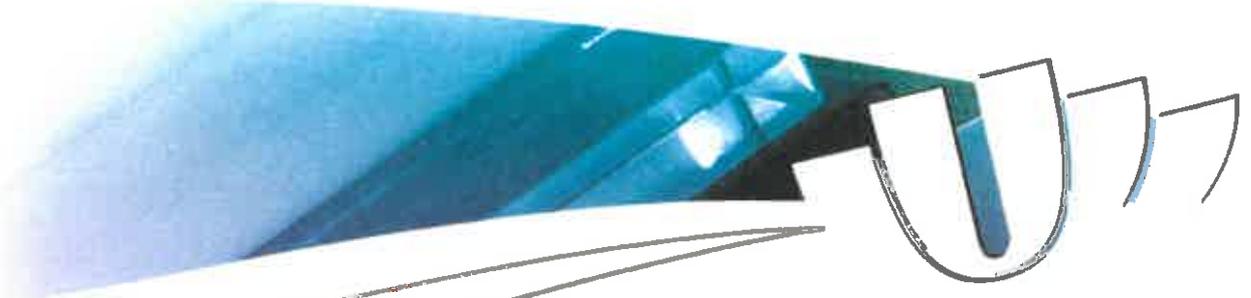
CAMPAGNE
Population BIATSS HANDI

DEMANDE INITIALE

Composantes Instituts - Ecoles Services centraux / communs	Composantes Instituts - Ecoles Services centraux / communs	Expression de besoin dans le cadre d'une demande :	Modif hors période agent au 01/01/2018	N° de poste entrant ou Demande de création C.	Corps actuel	Corps demandés	Catégorie	BAP n°	Type (REFEREN S, demande nouveau)	Fonctions	Description des postes (titulaires du poste)	Modif de la déma nde	Statut dém andé (C, S, J, etc.)	Type de demande (fonctio naires, interim, contractuel, etc.)	Année de combi naison demande	Priorité unité n°
IUT RCC Site de Reims	IUT RCC	Titularisation HANDI		68101W	ADT	ADT	C	J	Adjointe en gestion administrative	Adjointe en gestion administrative	L'adjointe en gestion administrative des écoles administrative et de gestion courante dans le domaine éducatif	Depuis le 01/01/2018	ANT handi	Handi	Renré e 2017	Fonctio n Administrative : 2ème priorité
SEVE	SEVE	Titularisation HANDI		BP-8053	ADT	ADT	C	J	Adjointe en gestion administrative	Gestionnaire de scolarisés centraux	Le titulaire de ce poste est scolarisé central gère le bureau des inscriptions FSI - IADE IFMERM- CPGE	2015/2016, le SEVE procède à l'insertion des	ANT handi	Handi	Renré e 2017	1

ANNEXE 5

- Dossier d'expertise du Pôle Santé



Dossier d'expertise

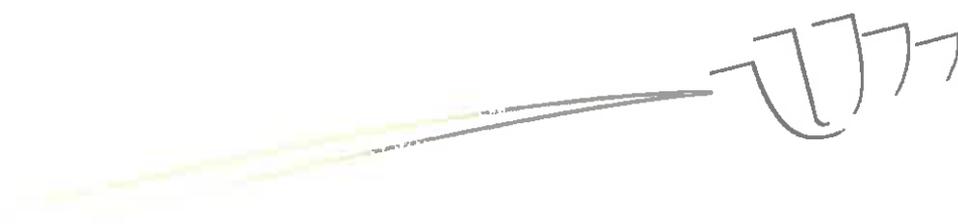
Restructuration et extension du Pôle Santé

Dossier d'expertise

Sommaire

Contenu

1. Contextes, objectifs et projet retenu	3
1.1. Les faits générateurs de l'opération.....	3
1.2. La situation actuelle et future du site sans projet.....	6
1.3. Le choix du projet	12
2. Evaluation approfondie du projet retenu.....	17
2.1. Objectifs du projet.....	17
2.2. Adéquation du projet aux orientations stratégiques	22
2.3. Description technique du projet	23
2.4. Choix de la procédure.....	27
2.5. Analyse des risques.....	28
2.6. Coûts et soutenabilité du projet	33
2.7. Organisation de la conduite de projet	37
2.8. Planning prévisionnel de l'opération	37
3. Annexes	38



1. Contextes, objectifs et projet retenu

1.1. Les faits générateurs de l'opération

1.1.1. Contexte réglementaire

Le présent document constitue le dossier d'expertise, conformément à la circulaire n° 2015-146 du 19 août 2015, relatif au projet dénommé « Restructuration et extension du Pôle Santé ». Ce document s'inspire du guide de constitution du dossier d'expertise annexé à la circulaire.

Le présent dossier d'expertise a reçu l'approbation du Conseil d'administration, le 13 décembre 2016, délibération n°XXX, avant l'envoi à la Rectrice de l'Académie de Reims.

Conformément à la procédure d'examen définie au chapitre III de la circulaire, cette expertise est adressée pour instruction au Recteur d'Académie qui le transmettra avec son avis au Préfet de Région pour une décision d'agrément, ce dossier ne relevant pas de "l'opération Campus" mais du CPER.

Il sera demandé au Préfet de Région de confier la maîtrise d'ouvrage à la Région Grand Est en vertu de l'article L211-7 du Code de l'éducation, conformément aux décisions validées en Comité de pilotage du projet immobilier rémois.

3

1.1.2. Stratégie du porteur de projet

L'Université de Reims Champagne-Ardenne souhaite créer un Pôle Santé unique et cohérent en proximité immédiate du CHU de Reims. Ce projet vise le regroupement des UFR Médecine, Pharmacie et Odontologie sur le même campus.

Actuellement éclatés sur deux sites distincts à Reims, cette organisation ne permet pas une bonne visibilité des UFR, ni un fonctionnement optimal de ces dernières : échanges difficiles entre les services, déplacement des étudiants, multiplication des équipements... De plus, le patrimoine immobilier accueillant l'UFR Odontologie n'est pas à la hauteur des ambitions de l'établissement et pose des problèmes d'obsolescence, d'inconfort, de vétusté et des difficultés de mise aux normes énergétiques.

C'est pourquoi, intégrer l'UFR Odontologie au sein du Pôle Santé permettrait d'optimiser et de mutualiser des ressources et l'ensemble des surfaces (existantes et celles proposées dans le projet d'extension), mais également, d'améliorer la qualité de vie des étudiants et des personnels.

La restructuration du bâtiment d'enseignement existant et la construction neuve complémentaire, viendront résoudre des problèmes fonctionnels et de gestion du patrimoine immobilier, tout en offrant une place stratégique au nouveau Pôle Santé à proximité du CHU et du Campus Croix-Rouge.



L'opération permettra de répondre aux objectifs suivants :

- **Créer un Pôle Santé unique, cohérent**, en lien immédiat avec le CHU Le rapprochement de l'ensemble des composantes de santé avec le CHU, situé en proximité immédiate, s'inscrit en parfaite adéquation avec la stratégie scientifique et la volonté de l'URCA de coopération avec le CHU, récemment renouvelée dans une convention-cadre. Il permet de constituer un pôle de services, de recherche et de formation en santé de haut-niveau à l'Ouest de la région Grand-Est.
- **Améliorer le fonctionnement des UFR** et offrir des espaces de travail adaptés aux besoins des utilisateurs (étudiants et personnels) et confortables, tout en optimisant et en mutualisant les surfaces
- **Générer des économies de fonctionnement**, en diminuant les moyens matériels et humains affectés à l'accueil, l'exploitation et l'entretien des bâtiments ; la fermeture du bâtiment actuel de l'UFR Odontologie entrainera notamment la disparition de 2 logements de fonction
- **Améliorer la qualité de vie des personnels et des étudiants** grâce à un accroissement de la capacité d'accueil du restaurant universitaire de 50% et à l'amélioration des espaces de vie étudiante (cafétéria notamment).
- **Isoler les équipements d'enseignement d'anatomie** afin de mettre fin aux nuisances, éliminer les odeurs qui se répandent dans tout le bâtiment d'enseignement actuellement
- **Augmenter la proportion de salles banalisées** et poursuivre la mutualisation des espaces en vue d'atteindre de meilleurs taux d'occupation.

4

Le pôle santé revisité se doit d'être un lieu d'enseignement et de recherche qui réponde aux attentes de la communauté universitaire dans un cadre de vie amélioré.

Le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 poursuit la démarche engagée dans le précédent CPER et affecte des moyens significatifs au « **Projet immobilier universitaire Rémois** ». Initialement signé le 28 août 2015, un **avenant en date du 02 décembre 2016 est venu ajuster le programme universitaire** ainsi que la répartition des financements. Dans ce nouveau cadre la Région Grand Est s'est proposée pour réaliser la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations.

Une enveloppe de 78.2 M€ (tous financeurs confondus) est consacrée au financement des projets rémois pour les 3 campus. Elle finance, outre le projet Pôle Santé objet du présent dossier :

- la construction du nouveau siège de l'université dans le quartier Croix-Rouge en interface du campus Lettres et Sciences Humaines et du Pôle Santé
- la construction d'un nouveau bâtiment pour l'UFR STAPS et d'enseignement mutualisé sur le Campus Croix-Rouge, afin de rapprocher les sciences du sport du CREPS et du Pôle Santé,



- une extension de l'ESIREims,
- la construction d'un pôle Agro-sciences - Environnement - Biotechnologies - Bioéconomies et Sciences du numérique sur le site de Moulin de la Housse
- la construction d'un bâtiment d'enseignement mutualisé sur le campus Moulin de la Housse



1.2. La situation actuelle et future du site sans projet

1.2.1 Panorama de l'existant

À ce jour, les UFR Médecine, Pharmacie et Odontologie sont éclatées sur 2 sites.

Le site odontologie

(Situation stratégique dans la ville : au croisement des stations tramway, accessibilité directe gare tgv, proximité du CHU pour des activités annexes...)

Le bâtiment Odontologie est classifié C. Cette classification se définit par : « Interventions lourdes sur le clos et le couvert ainsi que sur les installations techniques ; Bâtiment dont l'utilisation reste adaptée aux activités d'enseignement et de recherche mais au caractère vétuste ; bâtiment de plus de 20 ans ». Le coût des interventions de remise à neuf est estimé entre 40 et 60 % du prix du neuf.

Selon les études, il faudrait compter près de 3 M€ pour le remettre en état à moyen / long terme. Aussi le principe pour l'université, d'abandonner ce bâtiment, est acté de longue date, l'opération en question ayant déjà été inscrite aux CPER précédents.

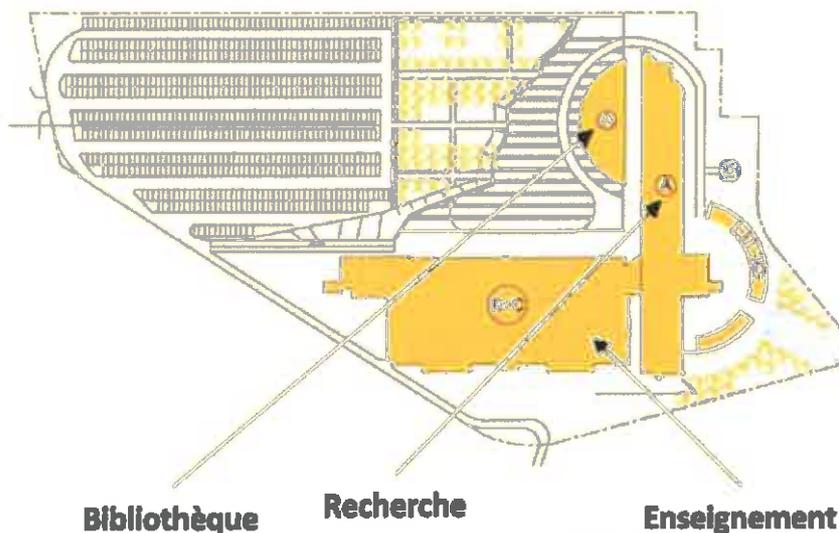




Le pôle santé (configuration actuelle)



Site occupé par les UFR Médecine et Pharmacie, ce vaste bâtiment (de plus de 27 500m² SHON, espaces de recherche compris) est organisé en plusieurs zones distinctes : recherche A, Enseignement B et C (zone amphi) et bibliothèque (annexée à la zone A). Au vu de la taille du bâtiment et du périmètre du projet, ne sont considérées dans cette étude que les zones B et C.



Bâtiments	Services/directions	Effectifs étudiant 2015-2016	Effectifs personnel en 2016	Surfaces utiles brutes (m ²) hors espaces de recherche	Surfaces SHON (m ²)								
UFR Médecine et Pharmacie : Bâts B et C 51 rue Cognacq Jay	Administration, scolarité, restauration, salle de cours et travaux pratiques, tous équipements destinés à l'enseignement ...	3 808 en Médecine (dont 1 249 en PACES)	262	11 786	13 265								
		663 en Pharmacie	97			UFR Odontologie : 2 rue du Général Koenig	Administration, scolarité, salles de cours et travaux pratiques	558	66	5 160	5 681	TOTAL	
UFR Odontologie : 2 rue du Général Koenig	Administration, scolarité, salles de cours et travaux pratiques	558	66	5 160	5 681								
TOTAL		5 029	425	16 946	18 946								



1.2.2 Difficultés et inadaptations des locaux actuels

Les locaux actuels présentent les difficultés suivantes :

- Conditions d'accueil, de travail et d'enseignement dégradées dans le bâtiment accueillant l'UFR Odontologie sis 2 rue du Général Koenig. Le taux d'accessibilité n'est que de 40%.
- Le bâtiment odontologie vétuste ne permet pas un fonctionnement rationnel et optimum (Inconfort thermique, grand développé d'espaces de dessertes tels que couloirs et hall ...)
- Un ratio surfaces/étudiant en odontologie de plus de 10 m² par étudiant, très défavorable.
- Eclatement des enseignements dans plusieurs bâtiments et sur plusieurs sites, compliquant notamment les échanges et non propices à la synergie entre les UFR Santé
- Des salles d'enseignement inadaptées aux évolutions des programmes et aux effectifs des promotions actuelles de Médecine (salles trop petites).

1.2.3 Sécurité, configuration, inadaptation, vétusté, accessibilité, dimensionnement, sécurisation, confort thermique...

Une faible accessibilité des locaux :

Le SPSI de l'URCA, datant de février 2012 rappelle que « dans le cadre d'un programme pluriannuel d'actions, fondé sur un diagnostic de l'ensemble de ses immeubles, l'URCA s'applique à mettre en accessibilité ses bâtiments, lors de restructurations et de constructions nouvelles ainsi que son patrimoine ancien, au cas par cas, pour répondre aux besoins immédiats de ses usagers atteints d'un handicap ».

Le maintien de l'organisation actuelle des deux sites impliquerait des travaux de mise aux normes coûteux et complexes, en site occupé, dans une configuration de bâtiments difficiles à transformer (ancienneté, accessibilité aux PMR, etc...).



1.2.4 La situation future du site sans projet (le « scénario de référence »)

Si le projet de regroupement des UFR Médecine, Pharmacie et Odontologie ne pouvait se concrétiser, le maintien de la situation actuelle imposerait de lourdes interventions techniques :

Sites	Situation	Année de construction	Actions à mener ou travaux à réaliser	
			À court terme	À moyen et long terme
UFR Médecine et Pharmacie 51 rue Cognacq Jay	Propriété Etat	1997-1998	Pas de difficulté particulière pour maintenir le fonctionnement, mais organisation enseignements ne répondant pas à toutes les attentes	Le coût d'adaptation de ces bâtiments est estimé à 1 294 K€, comprenant la mise aux normes accessibilité 845 K€, Installations techniques 71 K€ et mise aux normes sécurité 378 K€
UFR Odontologie 2 rue du Général Koenig	Propriété Etat	1978	Bâtiment vétuste, pas d'accessibilité au PMR, ...	Rénovation pour 2 670 k€ : Isolation extérieure : 682 k€ Menuiseries : 852 k€ Rénovation intérieure : 1 136 k€



1.2.5 Tableau de synthèse des effectifs concernés par le projet (situation existante et future sans projet)

Paramètres	Catégories	Situation existante m ² SHON	Situation future sans projet m ² SHON
Usagers	Formation initiale	5 029	5 029
	Formation continue		
	Apprentissage		
	Total	5 029	5 029
Effectifs (ETP)	Enseignants chercheurs et assimilés	309	309
	BIATSS	116	116
	Chercheurs hébergés		
	Total	425	425
Surfaces (SHON)	Administration	381	381
	Enseignement	12 512	12 512
	Recherche		
	Autres (1)	6 053	6 053
	Total	18 946	18 946
	Taux d'occupation	Grands amphis 90% Petits amphis 40% (utilisés aujourd'hui par Pharmacie, trop petits pour les promotions de Médecine) Salles d'examen 70% (utilisées également en salles de cours) Salles de TD 60%	

⁽¹⁾ Logistique et locaux techniques, documentation, vie sociale et culturelle, restauration, hébergement dont logements de fonction, installations sportives.



1.3 Le choix du projet

1.3.1 Les objectifs de l'opération

L'opération devra permettre de répondre aux objectifs suivants :

- **Développer la visibilité des structures de l'URCA** : L'objectif du projet étant de créer un Pôle Santé visible pour le territoire régional, en cohérence avec le CHU
- **Améliorer les conditions de vie universitaire** : il convient d'apporter une meilleure fonctionnalité pour l'enseignement et la recherche, ainsi, le rassemblement des UFR Médecine, Pharmacie et Odontologie au sein d'un même bâtiment favorisera les synergies entre ces unités tout en renforçant leur visibilité. Le rapprochement de l'UFR Odontologie du CHU apportera un gain quant à la qualité des échanges et des coopérations.
- **Optimiser le fonctionnement des locaux** (administrations et scolarités) et des équipements, nécessaires à l'organisation générale : un seul accueil, centralisation de services supports (courrier, secrétariats...), regroupement des structures et déploiement de salles soit sous-utilisées, soit inadaptées.
- **Permettre une mutualisation des entités en regroupant les UFR Médecine, Pharmacie et Odontologie** : cette mutualisation vise une utilisation maximale des locaux d'enseignement (redéploiement/extension), une adaptation des espaces de vie universitaire (cafétéria et restaurant universitaire), une réduction des surfaces (de l'ordre de 16%) ... Elle se fera en premier lieu au bénéfice des plus de 5 000 étudiants mais devrait également participer à la qualité de vie au travail des enseignants chercheurs, BIATSS, Doctorants et Post-Doc au nombre de 425.
- **Isoler les locaux dédiés à l'enseignement de l'anatomie**, seule option efficace pour supprimer les nuisances (odeurs des corps conservés)
- **Rationaliser le patrimoine foncier universitaire**, avec la libération du site actuel d'odontologie (1,8 ha – près de 6 000m² de locaux).
- **Maîtriser le coût global de l'opération** : le budget alloué à cette opération est de 11,3 M€ toutes dépenses confondues (hors premier équipement et déménagement). Au-delà du coût d'investissement, l'université souhaite gérer un bâtiment dont les dépenses d'exploitation puissent être parfaitement connues et maîtrisées.

Une réorganisation du pôle santé prévue en 2 phases.

L'étude de ce projet a porté initialement sur le redéploiement de l'intégralité du bâtiment santé, comprenant les espaces de recherche (situés dans l'aile A) en vue d'une organisation optimisée des laboratoires. Pour des raisons budgétaires et de priorisation, il a été décidé de reporter la 2^{ème} tranche de travaux ultérieurement (proposition au CPER suivant) pour un montant estimé aujourd'hui à 5M€.



Ainsi dans le présent dossier, les études de surface/faisabilité ne concernent que la partie enseignement.

1.3.2 Le contexte foncier

L'emprise foncière du Pôle Santé permet d'accueillir les surfaces complémentaires nécessaires à l'arrivée de l'UFR Odontologie sans obérer le nombre de places de parking dont la capacité ne peut être réduite, au regard des usages constatés.

Les extensions prévues trouvent aisément place sur l'emprise actuelle, dans les espaces attenants directement au bâtiment. Les concepteurs devront distinguer et étudier :

- le secteur accueillant les locaux d'enseignement, constitué d'un bâtiment semi enterré, inséré à l'angle intérieur des bâtiments A et B, sur le parvis actuel.
- une construction spécifique consacrée à l'anatomie, en prolongement de l'un des bâtiments existants.

L'opération permet d'envisager une cession du foncier actuel de l'UFR Odontologie. Une modification du PLU a été effectuée récemment par la Ville de Reims pour permettre le classement en zone UR (Renouvellement Urbain). L'estimation réalisée par France Domaine en 2010 évaluait la parcelle à 2,7 M€ (18 000 m²). L'évaluation du bâtiment était alors de 5,8 M€ (5 681 m² SHON).

13

1.3.3 Les options possibles

Le regroupement des 3 UFR au sein d'un pôle unique ne fait plus débat au sein de l'URCA. Ce scénario, inéluctable, car le plus logique et rationnel en terme d'exploitation et de fonctionnement est inscrit dans tous les précédents projets immobiliers et voulu dans des programmations CPER précédentes.

Le Conseil d'Administration de l'URCA du 25 mars 2014, l'avait validé dans la présentation du schéma directeur immobilier (portant sur un grand campus regroupé). Il a été réaffirmé en séance du conseil du 21 juin de cette année, consacrée à la présentation des opérations campus 3.0 : projet immobilier réajusté en vue de l'avenant CPER.

Dans ce cadre, plusieurs scénarios d'implantation de l'extension ont été envisagés :

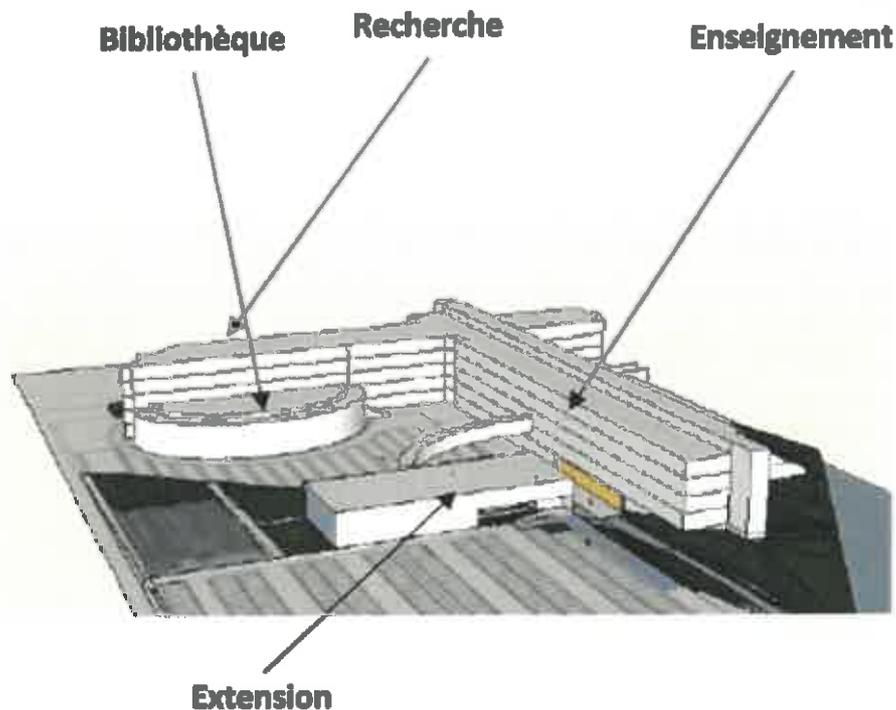
- **Recréer un bâtiment dédié exclusivement à l'UFR Odontologie en proximité immédiate du pôle Santé existant.** Ce scénario, localisant l'odontologie comme composante indépendante, ne nécessitant pas d'interventions sur le bâtiment actuel n'était pas optimum pour la rationalisation et la mutualisation à terme et ne corrigeait pas de manière significative les dysfonctionnements repérés dans les salles actuelles du pôle santé.
- **Développer des surfaces complémentaires à partir d'une étude fine des besoins et de capacité optimum de mutualisation des locaux entre les 3**



composantes. Dans cette hypothèse choisie, l'UFR Odontologie est alors installée au 3^{ème} étage du bâtiment B et l'extension est constituée de salles banalisées et d'un espace spécifique, dédié au laboratoire d'anatomie. Ce scénario est le plus optimum à terme même s'il présente des contraintes en termes d'opérations tiroirs et d'enchaînement.

Dans ce scénario retenu, 2 options possibles :

- **création d'un bâtiment en surface et relié au Pôle Santé, coté bâtiment B proche du hall et du Crous**



**Première esquisse d'insertion
d'une construction neuve sur le
parvis**

- **Agrandissement du bâtiment existant en insérant des surfaces semi enterrées à l'angle interne des bâtiments B et A à usage d'enseignement, et relégation des locaux d'anatomie dans un bâtiment isolé.**

Cette option qui semble et la mieux adaptée (offre des espaces de travail attenants directement à la bibliothèque) et la plus rationnelle en terme de gestion à terme devrait être retenue. La première expertise financière l'ayant estimée tenable dans l'enveloppe prévue.



1.3.4 Le projet retenu parmi les options possibles

15

Il s'agit donc :

- de libérer les bâtiments actuels d'odontologie
- de réaliser une extension / restructuration du pôle santé tout en poursuivant des objectifs de mutualisation en termes de locaux et de moyens

Le projet global se déroulera en 2 phases de travaux :

- espaces d'enseignement, objets du présent dossier
- espaces de recherche pour des travaux ultérieurs à prévoir après 2020. Ce programme n'est pas précisément décrit ici.





Locaux de l'UFR Odontologie transférés vers UFR Médecine-Pharmacie

La restructuration de ce pôle santé permet :

- **des gains de gestion, une qualité de vie pour les étudiants et les personnels, grandement améliorée par le redéploiement et la création de salles dimensionnées à la taille des promotions, l'augmentation des capacités de restauration, la suppression des nuisances liées aux usages du laboratoire de l'anatomie**
- **de répondre aux enjeux actuels du numérique et des pédagogies innovantes, tout en confortant des pratiques vertueuses de mutualisation des locaux. Par exemple les cours de la PACES sont désormais délivrés sur le campus Croix-Rouge (à 2 stations de tramway) pour des raisons de capacité et d'optimisation des amphithéâtres.**
- **une recette potentielle avec la cession du patrimoine d'odontologie utile au plan de financement du projet global Campus 3.0. à moyen terme**



2. Evaluation approfondie du projet retenu

2.1. Objectifs du projet

2.1.1. Objectifs fonctionnels

À la suite des études de faisabilité, et d'ateliers pour recenser les besoins des utilisateurs différents arbitrages ont permis de préciser les orientations du programme.

- Accueil de l'Odontologie

- Intégration de l'UFR d'Odontologie dans des zones spatialement cohérentes pour préserver l'identité de l'UFR.
- Maintien d'un service de scolarité propre à l'UFR d'Odontologie.

- Optimisations fonctionnelles

- Relocalisation des laboratoires d'Anatomie dans une implantation extérieure à définir.
- Relocalisation du service de reprographie dans le sous-sol du bâtiment A.
- Agrandissement du laboratoire de TP Simulation Médecine.
- Mutualisation de certaines salles de TP entre les enseignements de médecine et de pharmacie.

17

- Augmentation des espaces d'enseignement et d'étude

- Création d'une grande salle d'examen de 300 places (600 m²) divisible pour créer 4 salles de TD de 60 places
- Création d'un grand amphithéâtre de 300 places
- Création de 5 salles de TD de 35 places
- Création de 8 petites salles (10 m² chacune) dédiées au travail en groupe des étudiants, en proximité de la bibliothèque universitaire

- Amélioration de la qualité de vie universitaire

- Augmentation de la capacité du Restaurant Universitaire en relation avec le CROUS (qui en assurera l'aménagement intérieur)
- Création d'une cafeteria.



2.1.2. Objectifs architecturaux

Vers une architecture durable

L'architecture développée par l'Opération Campus 3.0 sera fondée sur le bon sens, l'économie des ressources et des moyens, la justesse des choix des matériaux et des techniques, la réponse aux exigences climatiques, l'attention aux usages et aux pratiques sociales et culturelles. Une attitude permanente de recherche de la simplicité, les solutions choisies devant s'inscrire dans un regard de l'évolution du bâti, et des usages, sur une période de 50 ans. Il s'agit de privilégier la valorisation d'un site et du bâti le constituant.

La qualité de cette architecture se déclinera également en termes humains (lieux agréables et conviviaux) et en termes d'espaces urbains (parc espaces verts, déplacement doux etc.).

2.1.3. Objectifs énergétiques et environnementaux

Le présent projet respecte des objectifs stratégiques et les référentiels techniques nationaux, énoncés en préalable à la rédaction des CPER notamment sur les aspects suivants :

- il offre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche un outil de travail et d'accueil attractif et plus fonctionnel
- Il répond aux enjeux d'éco-conditionnalité, avec l'édification d'un bâtiment compact, rationnel et énergétiquement performant
- il s'inscrit dans un secteur en pleine mutation urbaine et directement connecté aux transports collectifs (tramway, gare TGV)

18

Performance énergétique

Les objectifs de performance énergétique sont ceux définis par la politique de l'URCA et par la réglementation. Les groupements devront présenter des analyses comparatives des choix techniques en termes de bilan carbone, bilan radioactif et bilan financier pour une analyse fine des propositions de gestion de la partie énergétique. Les propositions techniques des groupements seront examinées non seulement en termes d'investissements financiers, mais également en termes de gains de maintenance et d'impact sur l'environnement.

Pour les bâtiments neufs

L'Université vise un objectif de certification NF Bâtiment Tertiaire associée au label HPE avec un niveau label Effinergie + (Bbio mas <0.8 Bbio RT 2012, Cep max <0.8 Cep RT 2012).



Par ailleurs, les concepteurs devront calculer l'énergie grise du projet (étude ACV), c'est à dire la quantité d'énergie nécessaire au cycle de vie des matériaux utilisés pour l'ensemble du projet (production, fabrication, transport, pose, entretien, nettoyage...).

Pour les bâtiments existants

Il sera demandé, lors de la négociation avec les groupements, une étude complète et des propositions innovantes de la part des groupements afin que les bâtiments réhabilités le soient avec un objectif énergétique ambitieux. Le niveau minimal requis sera celui des fiches standardisées des certificats d'économie d'énergie de la période en cours et à défaut la réglementation thermique pour les bâtiments existants.

L'architecture généreuse des années 90, les volumes vastes et les surfaces largement vitrées du pôle santé génèrent déperdition et inconfort thermique, qu'il est prévu de corriger par des interventions techniques spécifiques notamment dans la verrière.

Profil environnemental retenu

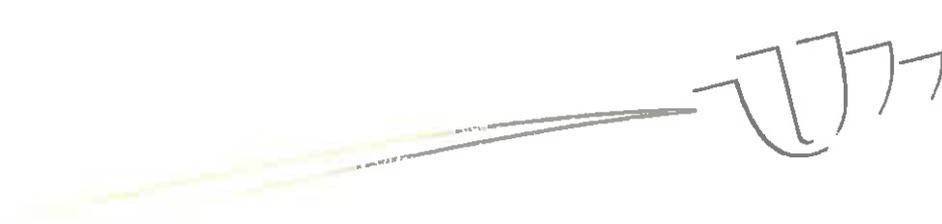
Compte tenu de son ambition en développement durable et des moyens affectés au projet, l'URCA a choisi de mettre en place une démarche NF HQE Bâtiment Tertiaire, sans objectif de certification dont les cibles sont les suivantes :

- La relation du bâtiment avec son environnement immédiat
- La gestion de l'énergie
- La maintenance / pérennité des performances environnementales
- L'opération respecte une démarche volontaire de type HQE®, privilégiant des objectifs et cibles, mis en avant dans le programme puis suivis tout au long du projet.

19

Les cibles sont hiérarchisées à travers un système de notation reposant sur 3 niveaux:

- Le niveau Base (B) est le niveau minimal requis pour être réglementaire. Les actions en découlant ne sont pas prioritaires ou n'ont pas d'enjeux particuliers dans le projet.
- Le niveau Performant (P) regroupe les actions nécessitant un niveau supérieur et sont ainsi secondaires.
- Le niveau Très performant (TP) : les actions à entreprendre ont un enjeu important dans le projet et sont ainsi prioritaires. Ce niveau d'excellence (TB) étant un idéal à atteindre, il convient de souligner que sa reconnaissance ne peut être établie dans tous les domaines.



Eco-construction	Profil QEB	Confort	Profil QEB
1. Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	TP	8. Confort hygrothermique	P
2. Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction	P	9. Confort acoustique	P
		10. Confort visuel	B
3. Chantier à faible impact environnemental	B	11. Confort olfactif	B
Eco-Gestion	Profil QEB	Santé	Profil QEB
4. Gestion de l'énergie	TP	12. Qualité sanitaire des espaces	B
5. Gestion de l'eau	P		
6. Gestion des déchets d'activité	B	13. Qualité sanitaire de l'air	P
7. Maintenance, pérennité des performances environnementales	TP	14. Qualité sanitaire de l'eau	B

2.1.4. Objectifs exploitation maintenance

20

La Direction du Patrimoine de l'URCA a élaboré un document listant les exigences techniques attendues d'un bâtiment neuf afin de réduire les problèmes liés à l'entretien et pour optimiser la maintenance préventive. Cette charte s'impose au concepteur.

L'abandon des locaux actuels Odontologie réduira les charges d'entretien et de gardiennage des locaux (gain évalué à 3 emplois ETP).

La GTB déjà présente sur le bâtiment B et C sera étendue à l'ensemble des bâtiments afin de maîtriser plus précisément les dépenses énergétiques.

La nouvelle conception du restaurant universitaire offrira des outils techniques et de suivi permettant une facturation des coûts de fonctionnement à l'exploitant qui est le CROUS.

Le bâtiment sera équipé d'une GTC (Gestion technique centralisée) qui permettra de suivre l'ensemble des paramètres des installations techniques et de les adapter aux usages.

Les installations techniques suivantes seront concernées par le pilotage de la GTC :

- système d'éclairage,
- équipements de ventilation et de chauffage,
- système de refroidissement

Le bâtiment sera adapté à la logique d'hyper-vision, c'est à dire que le régime des équipements sera adapté en fonction de l'occupation et des paramètres extérieurs



(température extérieure, humidité de l'air, ...) pour assurer le confort des usagers tout en optimisant les consommations. Ce principe est basé sur un système de capteurs de données (nombre d'occupants dans les salles, apport solaire, ...) qui relaie ces informations à la GTC pour intégrer ces paramètres fluctuants et interagir avec les équipements de ventilation, chauffage ou les systèmes d'éclairage. Le système d'hyper-vision génère des économies de fonctionnement en s'adaptant aux conditions d'utilisation du bâtiment et aux paramètres extérieurs.

Notre ingénieur énergétique en charge des projets liés à l'efficacité énergétique, suivra l'ensemble des consommations et veillera aux paramètres des installations pour optimiser la performance énergétique du bâtiment. Ce travail s'effectuera de façon collaborative avec un exploitant des installations de génie climatique dont le contrat sera axé sur des objectifs en termes de consommations et de maintenance.

La maintenance et l'entretien des installations de chauffage, de ventilation et de refroidissement seront donc externalisés.

Le niveau énergétique requis dans le programme vise des performances a minima RT 2012, niveau Label Effinergie +. Il va conduire le concepteur à devoir recourir à des matériaux ayant des performances thermiques élevées mais le choix ne devra pas avoir un impact contreproductif en termes de maintenance. C'est pour cette raison que nous avons élaboré une charte de conception, construction et maintenance qui limite l'usage de certains matériaux et technologie auxquels nous ne souhaitons pas avoir recours du fait de leur surcoût en exploitation, en entretien ou maintenance.

Cette charte a été mise en place pour permettre à l'établissement de limiter ses charges d'exploitation et de maintenance à un niveau acceptable sans toutefois brider le concepteur. La logique de coût global nous a conduit à élaborer cette charte qui nous permet de maîtriser notre budget de fonctionnement (exploitation et maintenance) en ayant recours à des équipements avec une maintenance aisée et nous amène à rationaliser les coûts liés au Gros Entretien et Renouvellement.



2.2. Adéquation du projet aux orientations stratégiques

2.2.1. Cohérence avec les stratégies de l'Etat

Le projet de restructuration et d'extension du Pôle Santé s'inscrit dans le Schéma de Planification et de stratégie immobilière de l'URCA.

Le taux d'occupation des salles augmentera de facto avec la rationalisation des surfaces de l'ordre de 16%. Deux logements de fonction seront supprimés.

2.2.2. Cohérence avec la politique de site

Ce projet qui concentre la vie universitaire sur un pôle rassemblé contribue aux objectifs d'aménagement du territoire : il renforce l'attractivité d'un grand quartier universitaire, en connexion directe avec le CHU. Il se trouve à proximité du Campus des Sciences humaines et sociales, campus qui accueille depuis quelques années les cours magistraux de la PACES.



2.3. Description technique du projet

2.3.1. Dimensionnement du projet

Les effectifs en personnels et enseignant ne sont pas impactés par le projet.

Paramètres	Catégories	Existant	Projet (2020)
Usagers	Formation initiale	5 029	5 029
	Formation continue		
	Apprentissage		
	Total	5 029	5 029
Effectifs (ETP)	Enseignants chercheurs et assimilés	309	309
	BIATSS	116	113
	Chercheurs hébergés		
	Total	425	422

Cette opération a été étudiée sur la base d'une cible d'effectifs étudiants constante. Toutefois, en cas de fluctuation d'effectifs la gestion pourrait être plus aisée grâce cette réorganisation et extension des surfaces sur un pôle regroupé.

⁽¹⁾ *Logistique et locaux techniques, documentation, vie sociale et culturelle, restauration, hébergement dont logements de fonction, installations sportives.*



Tableaux de présentation des ratios de dimensionnement en situation de prolet :

La restructuration impacte les bâtiments B et C de l'actuel Pôle santé (surfaces d'enseignement et d'administration). En termes de bilan, le gain de surfaces atteint 3 000 m².

		SITUATION ACTUELLE			SITUATION FUTURE		
		Médecine Pharma	Odontologie	TOTAL	Bâtiment existant	Extension	TOTAL
Surfaces (SHON) En m ²	Administration	119	262	381	231		231
	Enseignement	9 558	2 954	12 512	9 393	1 823	11 216
	Autres (2)	3 620	2433	6 053	3 641	383	4 024
	Total	13 297	5 649	18 946	13 265	2 206	15 471

	Nature des surfaces	Surface		Effectif théorique		Ratios m ² SU	
		m ² SHON	m ² SU	Etudiants	ETP	Etudiants	ETP
	Enseignement	11 216	9 965	5029	422	1,98	23,61
	Administration	231	206	5029	422	0,04	0,49
	Autres	4 024	3 495	5029	422	0,7	8,28
Total		15 471	13 666	5029	422	2,72	32,38

La définition du programme des travaux a été précédée d'une analyse portant sur les points suivants : attentes fonctionnelles besoins théoriques des différents UFR (selon maquettes de formation), taux d'occupation, capacités de mutualisation liées aux structures des salles.

Il s'agit d'optimiser les vastes capacités du bâtiment actuel, tout en y ajoutant une extension de ses surfaces pour des usages bien déterminés.

Les travaux porteront sur (en m² surfaces utiles) :

- **Réhabilitation de 1968 m² dans les bâtiments existants :**
 - Troisième étage du bâtiment B (hébergeant actuellement le laboratoire d'anatomie) intégralement affecté à l'Odontologie : Salles de TP, bureau, corporation, scolarité. Autant que possible, la distribution actuelle sera conservée.



- Transfert de la salle informatique B3074 au deuxième étage dans les salles B072 à B082 à regrouper.
- Transfert de la reprographie B3078 au sous-sol du bâtiment A en AS 019.
- Réorganisation des espaces d'enseignement Médecine et Pharmacie pour une rationaliser et une mutualiser les locaux.
- Extension de la simulation au premier étage dans les salles B1044 à B1048
- Extension de la salle de TP B4028 à fusionner avec les salles B4022 à B4026.
- Déplacement de l'Equipe d'Accueil Virologie, Anatomico-Pathologie, Gastroentérologie en B2018 à B2022.
- Agrandissement du Restaurant Universitaire à l'emplacement de la cafétéria existante en R007 à R020.
- Déplacement de la cafeteria dans l'extension à créer
- **Extension neuve : 1530 m² (enseignement mutualisé et cafeteria)**
 - 1 amphithéâtre de 300 places 300 m²
 - 1 salle d'examens de 300 places divisible avec des espaces de rangements annexes 600m²
 - 5 salles de TD de 35 places 300 m²
 - Une cafeteria 140 m²
 - Des sanitaires 70 m²
 - Rangements, Dégagements 40 m²
 - Des espaces de travail partagés pour les étudiants 80m²
- **Extension neuve spécifique pour les enseignements en anatomie : 420 m²**
- **Amélioration de l'ambiance thermique du hall**
- Depuis la livraison du bâtiment et sa mise en exploitation en 1998, l'ensemble des usagers et des étudiants se plaignent d'une ambiance thermique dégradée, particulièrement en été.
- Les apports solaires d'été font fortement augmenter les températures des étages supérieurs et une ventilation insuffisante des locaux ne permet pas une régulation efficace. Il n'y a pas de ventilation nocturne automatisée, le contrôle des températures n'est donc pas efficace. Les conditions de travail sont fortement dégradées dès le printemps.
- Le projet prévoit de réaliser une étude spécifique sur cet aspect par une étude thermique dynamique qui devra orienter le concepteur.
- Au stade de ce dossier, plusieurs options sont envisageables :
 - Une sur ventilation nocturne automatisée avec contrôle des températures



- Une protection solaire, éventuellement générateur d'énergie, type panneaux photovoltaïques
- Des stores motorisés sur une partie des vitrages

Devenir et évolution des surfaces actuelles

Le projet résultant d'un regroupement des UFR Médecine, Pharmacie et Odontologie sur un site unique aboutit à une optimisation des surfaces à périmètre d'enseignement égal.

Surfaces actuelles dévolues aux UFR qui seront regroupées		Surfaces futures		
EN SUB	En SHON	En SU	En SHON	Espaces extérieurs
16 947 m ²	18 946 m ²	13 666 m ²	15 471 m ²	Réduits de la surface au sol des nouveaux bâtiments

2.3.2. Performances techniques spécifiques

Le programme technique détaillé (PTD) prévoit :

- Un cadre performantiel général, ayant vocation à respecter des exigences en termes d'économie générale et de respect des réglementations, ainsi que des exigences liées au confort des utilisateurs.
- Des fiches espaces détaillées local par local, proposées par le programmiste et validées avec les utilisateurs et tous les services gestionnaires de l'URCA (Direction du patrimoine et du développement durable, directions informatique et des usages numérique notamment).

2.3.3. Traitement des réseaux & branchements

L'équipement de chauffage existant permet d'accepter la prise en charge des surfaces supplémentaires.

Le raccordement aux autres réseaux existants ne pose pas de problème particulier.



2.4. Choix de la procédure

Le projet sera conduit sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat à la Région Grand Est, en relation étroite avec l'URCA.

Il recoure au processus classique appelé « MOP », issu de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique. Ce processus de réalisation des opérations publiques est séquencé selon les étapes suivantes :

- Programmation
- Conception
- Construction
- Mise en service

À ces étapes, s'ajoutent les différentes procédures et étapes de publicité et de mise en concurrence issues du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, permettant de sélectionner les prestataires participant à la réalisation des opérations de construction.



Analyse des risques

• En phase amont (programmation, études de conception avant travaux) :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de réduction**	Pilotage du risque***
Mise en place du financement : Etat : 3,1 M€ C. Régional : 4,3 M€ Autres : 3,9 M€	Retard dans le versement des quote-part	Important	Important	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage CPER - Mise en place d'un comité exécutif de suivi de projet (à l'étude) 	Région (maitre d'ouvrage) Equipe projet de l'URCA
Concours de maîtrise d'œuvre	Mauvaise estimation des coûts prévisionnels des travaux	Faible	Faible	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Fixation d'un coût d'objectif réaliste lors des études de programmation - Création d'un 3^{ème} seuil de tolérance fixant un engagement sur le coût des travaux dès le concours - Annonce de l'objectif de respect impératif du coût des travaux dès l'avis d'appel public à la concurrence - Contre-expertise économique des projets remis dans le cadre du concours 	Région (maitre d'ouvrage) et Equipe projet de l'URCA
	Recours d'un candidat évincé	Très faible	Moyen	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'une publicité précise - Critères² de sélection des candidatures annoncés aux candidats - Egalité de traitement des candidats dans les informations communiquées, le temps de réflexion, l'analyse des offres et le choix de l'attributaire - Motivation des choix et 	Equipe projet de l'URCA et Directions techniques concernées



Prévention des aléas techniques spécifiques (plomb, amiante, sols, etc.)	Géotechnique Pollution Archéologie	Faible	Faible	Faible	<p>rédaction de procès-verbaux argumentés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence des pièces de consultation (publicité, Règlement de la Consultation, Acte d'Engagement, CCAP, programme) - Fournir aux candidats au concours une étude de type G1PGC - Rencontre préalable avec archéologie de la ville 	Région (maître d'ouvrage) et Equipe projet de l'URCA
Prévention des aléas techniques particuliers (site occupé, opération à tiroirs, monument historique, etc.)	Site : terrain vide de construction sans aucune difficulté d'accès Aménagements extérieurs, entrée du site et visibilité du projet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Recours contre les autorisations administratives	L'extension est à l'intérieur de la parcelle et pas visible de la voie publique	Très faible	Très faible	Très faible	Affichage avec constats d'huissier	Région (maître d'ouvrage)
Difficultés dans la réalisation des études préalables	Sans objet					
Difficultés dans la conception	Augmentation de l'enveloppe affectée aux travaux	Faible	Faible	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un 3ème taux de tolérance - Choix d'une architecture réaliste » au moment du concours - Demande d'une compétence en économie de la construction dans l'équipe de maîtrise d'œuvre 	Maître d'ouvrage Région + Equipe projet de l'URCA et Directions techniques concernées



	Perte de qualité des matériaux et équipements	Sans objet	Sans objet	Faible	Faible	Maître Région	Maître d'ouvrage
	Retards dans les validations	Faible	Faible	Faible	Faible	Présidence l'URCA Maître Région	de d'ouvrage
Appel d'offres entreprises	Lots infructueux	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Maître Région	d'ouvrage
Conduite de projet	Moyens humains pour l'ensemble des projets et les nécessaires	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Maître Région + équipe projet URCA	d'ouvrage

* Qualifier l'impact et la probabilité de façon qualitative (très faible, faible, moyen, important, très important, variable)

** Détailler les mesures susceptibles de contribuer à la maîtrise ou à la réduction des risques identifiés.

*** Préciser de quel échelon organisationnel relève le pilotage et la gestion du risque ; et s'il s'agit d'un risque exogène (MOA externe à l'établissement) ou endogène.



• **En phase de travaux :**

Nature du risque		Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Mise en place du financement		Voir ci-dessus					
Difficultés dans les travaux causées par les entreprises (retards, défaillances, etc.)	Mauvaise définition des rôles de la mission EXE	Moyen	Faible	Moyenne	- Une définition précise des missions confiées au maître d'œuvre dans la mission EXE et la distinction de la réalisation des plans d'exécution, selon les corps d'état, les plans de synthèse, de la direction de la cellule de synthèse - Il est prévu la mise en place d'un Building Information Modeling	Equipe de maîtrise d'œuvre	
	Interface entre lots	Faible	Faible	Moyenne	- Le risque de défaillance est proportionnel à l'importance du découpage en lots : l'objectif sera de limiter le nombre de lots - Une assistance technique spécifique pourra être mise en place pour effectuer un contrôle externe - La mission OPC sera confiée à un Maître d'œuvre différent	Maître d'ouvrage Région	
Difficultés dans les travaux causées par la maîtrise d'ouvrage (modification du programme, etc.)	Défaillance d'entreprises	Moyen	Faible	Moyenne	- Le risque de défaillance est proportionnel à l'importance du découpage en lots : l'objectif sera de limiter le nombre de lots	Maître d'ouvrage Région	
	L'objectif est de limiter drastiquement les modifications de programme.	Moyenne	Faible	Faible	- Les phases d'APD et de PRO feront l'objet d'un examen approfondi avec les utilisateurs et d'une validation formelle (signature de plans par exemple) - Le chantier sera interdit aux futurs utilisateurs - Une procédure stricte de fiche de travaux modificatifs sera mise en place	Maître d'ouvrage Région	
Découvertes non anticipées au niveau du sol ou des bâtiments	Voir ci-dessus				31		
Aléas inhérents au déroulement du chantier (climat, sinistres, etc.)	- Intempéries :	Faible	Faible	Faible	- Forfaitisation d'un nombre de jours puis en cas de dépassement, prolongation et application de la clause de révision des prix - Etudier la possibilité de prendre une police d'assurance TRC		
	- Sinistres :	Faible	Faible	Faible			



• **En phase d'exploitation :**

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact Sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Dérive des coûts exploitation et/ou des performances des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> • Dérive des dépenses énergétiques • Dérive des dépenses de maintenance 				<p>L'objectif donné au maître d'œuvre est d'avoir une démarche de développement durable notamment en termes de performances énergétiques</p> <p>Une attention particulière doit être portée pendant les études de conception à la maintenabilité des installations, équipements, au choix des matériels</p>	URCA :DPLDD
Dérive des coûts de Gros-Entretien Renouvellement	Risque lié à une optimisation de l'investissement				<p>Fixation d'un niveau minimum de qualité dans le programme pour les prestations (ou les lots, comme les lots de second œuvre)</p> <p style="text-align: center;">32</p>	



2.5. Coûts et soutenabilité du projet

2.5.1. Coûts du projet

Coûts d'investissement (HT) :

Coût d'acquisition foncière : néant

Coût des travaux : 8,6 M €

Coût global HT : 9,2 M €

Coût global TTC : 11,3 M €

Taux de récupération de TVA : 16,4% : 1 344 800 € (calculé sur la base du coût total travaux, montant à confirmer en tenant compte des règles du FCTVA en vigueur pour les opérations relevant du CPER.)

La fiche budgétaire détaillée est jointe en fin de document.

Dépenses Annexes :

Le coût total des dépenses annexes relatives aux équipements non inclus à ce jour dans les travaux est estimé à 1 345 000 € TTC (+ équipements). La répartition de la charge globale de la dépense devra être étudiée pour une réponse la mieux adaptée aux capacités financières de l'URCA. Cette étude sera complétée par une évaluation fine des mobiliers actuels, en vue d'une réaffectation maximum des équipements opérationnels (mobiliers de bureaux notamment et outils numériques...) dans les nouveaux bâtiments.

Le coût des équipements a été estimé à ce stade sur la base de ratios.

Premier équipement salle enseignement	168 €/m ²
Premier équipement informatique (vidéo-projection, tableaux numérique)	98 €/m ²
Premier équipement hors informatique (mobilier)	70 €/m ²
Salle de détente	142 €/m ²
Equipements spécifiques à l'anatomie (chambres mortuaires)	150 000 €

Le cout du déménagement est estimé à 120 000 € TTC.



PREMIER EQUIPEMENT PAR TYPE DE LOGAUX	Coût unitaire ou au m ² € TTC	m ² ou unité	TOTAL € TTC
Equipements spécifiques dédiés à l'anatomie	30 000 €	5	150 000
Sous total compris dans les travaux			150 000
Amphithéâtre/Informatique (mobillier fixe déjà intégré aux travaux)	98 €	300 m ²	29 520
Salle d'examen	168 €	600 m ²	100 991
5 salles TD 45 places	168 €	300 m ²	50 496
Cafétéria	142 €	140 m ²	19 915
Espaces de formation réhabilités	70 €	2073 m ²	144 943
Sous total			345 865
55 Sièges de simulation odontologie	18 200 €	55	1 001 000
Sous total hors travaux			1 346 865
TOTAL			1 496 865

Coûts de fonctionnement actuels et prévisionnels

34

- **Coûts de fonctionnement des bâtiments actuels (fluides, maintenance, nettoyage)**

Situation actuelle	SHON en m ²	fluides		maintenance		nettoyage		Coûts totaux	
		coûts	ratio/m ²	coûts	ratio/m ²	coûts	ratio/m ²	TOTAUX	ratio/m ²
Pôle Santé B-C	13265	243 545	18,36	46 825	3,53	135 834	10,24	426 204	32,13
Odontologie	5681	71 581	12,60	6 249	1,10	58 173	10,24	136 003	23,94

- **Estimations prévisionnelles des coûts de fonctionnement après réalisation des travaux**

Situation future	SHON en m ²	fluides		maintenance		nettoyage		Coûts totaux	
		coûts	ratio/m ²	coûts	ratio/m ²	coûts	ratio/m ²	TOTAUX	ratio/m ²
Pôle Santé B-C	13265	243 545	18,36	46 825	3,53	135 834	10,24	426 204	32,13
Batiments neufs	2206	17 648	8,00	7 787	3,53	22 589	10,24	48 025	21,77



• **Gains annuels escomptés (fluides – entretien/maintenance)**

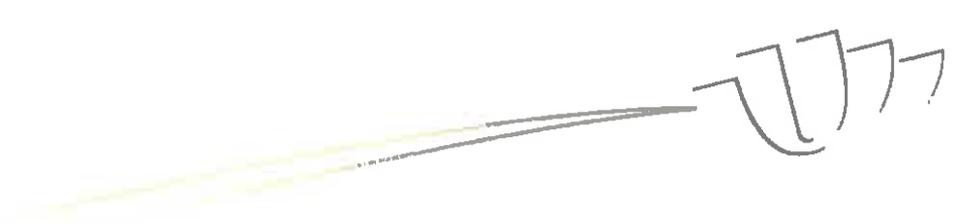
	Situation actuelle 18 946 m ² SHON		Situation prévisionnelle future 15.471 m ² SHON (dont 2.206 m ² neuf)	
	Coûts	Ratio/m ²	Coûts	Ratio/m ²
Fluides	315 126 €	18.36€/m ² pour Pôle Santé et 12.60€/m ² pour Odontologie (réseau de chauffage urbain)	261 193 €	18.36€/m ² pour l'ancien et 8€/m ² pour le neuf
Entretien et Maintenance	53 075 €	2.8€/m ²	54 613 €	3.53€/m ²
Nettoyage	194 007 €	10.24€/m ²	158 423 €	10.24€/m ²
TOTAL	562 208 €	29.67€/m²	474 229 €	30.65€/m²
Gains financiers annuels escomptés	87 979 €			

Comme le démontre le gain calculé ci-dessus, le regroupement des UFR permet de réduire les coûts de fonctionnement liés à l'exploitation et à la maintenance du bâti, essentiellement grâce à la diminution des surfaces.

2.5.2. Financement du projet

L'opération est inscrite au CPER 2015-2020, « revoyure » décembre 2016 pour un montant TTC de 11.3 M€ et financée par :

- Région 4.3M€
- Etat 3.1 M€
- Conseil Départemental 2 M€
- Reims Métropole 1.9 M€



Analyse de la situation financière de l'établissement sur les 5 derniers exercices :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution en M€ : de l'investissement, du résultat net comptable, de la capacité d'autofinancement, du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement, de la trésorerie nette.

Années	Investissements	Résultat Net	CAF	Fonds de Roulement	Besoins FR	Trésorerie nette
2011	10,75	5,69	7,82	25,45	-2,7	28,15
2012	8,03	6,06	8,41	30,29	-3,61	33,9
2013	12,98	5,14	7,47	25,04	-6,43	31,46
2014	12,42	0	2,69	18,63	-6,61	25,44
2015	8,88	-1,76	2,27	15,42	-10,17	25,59

Evolution du poids des dépenses d'investissement dans le total des dépenses

	2011	2012	2013	2014	2015
Poids en %	5,7%	4,3%	6,6%	6,1%	4,4%
Montant investissement	10 747 852,31	8 031 326,17	12 984 167,57	12 421 955,83	8 876 000
Montant fonctionnement	176 547 797,27	179 250 490,92	185 195 474,15	190 559 946,44	194 712 000
TOTAL DES DEPENSES	187 295 649,58	187 281 817,09	198 179 641,72	202 981 902,27	203 588 000

2.5.3. Déclaration de soutenabilité

Il n'est pas prévu de surcoût lié à cette opération.



2.6. Organisation de la conduite de projet

2.6.1. Les modalités de la conduite de projet

Les principaux intervenants sont les suivants :

- le programmiste sélectionné et piloté par l'URCA, après procédure adaptée en 2014. Une étude de faisabilité puis un préprogramme ont été réalisés. Le programme technique détaillé (PTD) est en cours de finalisation.
- la Région Grand Est, qui va solliciter l'Etat pour que la maîtrise d'ouvrage de l'opération lui soit confiée.
- le maître d'œuvre sélectionné sur concours, le bâtiment étant neuf pour partie et le montant de son marché étant supérieur au seuil européen
- le coordinateur sécurité protection de la santé, à sélectionner selon une procédure adaptée
- les entreprises chargées de réaliser les travaux, sélectionnées après appels d'offre ou selon une procédure concurrentielle avec négociation définie dans le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

2.6.2. Organisation de la maîtrise d'ouvrage (à compléter Région)

37

Les équipes techniques dédiées de l'URCA (Campus 3.0, Direction du patrimoine et du développement durable, Direction des services informatiques)

2.7. *Planning prévisionnel de l'opération*

Etudes de programmation/faisabilité	Novembre 2016
Lancement du concours	Janvier 2017
Notification maîtrise d'œuvre	Juillet 2017
Fin des études de conception (APS/APD)	Janvier 2018
Dépôt du permis de construire	Février 2018
Notification des marchés de travaux	Mai 2018
Lancement des travaux	Juillet 2018
Fin des travaux – livraison/réception	Avril 2020
Essais de mise en service	Mai 2020
Mise en service	Rentrée 2020



3. Annexes

Annexe 1 : Tableau des coûts d'investissement

Annexe 2 : Délibération du Conseil d'Administration

Annexe 3 : Programme technique (AT OSBORNE)

Annexe 4 : Extrait du CPER 2015-2020

Annexe 5 : Estimation France Domaine 2010





Date valeur: déc 2016

Postes de dépenses

				COUT GLOBAL € HT
1. Sous total Amont :				
Etudes géotechniques, sondages, diagnostics techniques, géomètre, études de définition de programmation, concours d'architecture (indemnités)				246 301 €
2. Sous/Total Etudes :				
Maîtrise d'œuvre, assistants Maîtrise d'ouvrage, Contrôle technique, Coordinateur SPS, coordination SSI, OPC, AMO-Mandat, STD				1 351 009 €
3. Sous/Total Travaux y compris VRD, aménagement :				
Construction, réhabilitation, Libération des emprises et aménagements VRD, Travaux archéologiques, espaces verts, raccordements...				7 064 306 €
4. Sous/Total Travaux Bâtiments				8 661 616 €
<i>Majoration due si travaux en milieu occupé (opérations tirolrs) ou locaux Tampons</i>				8 661 616 €
	0%	%		
	durée		mois	
5a. Sous/Total Equipements Chambres mortuaires				120 000 €
5b. Sous/Total 1% artistique				39 574 €
6. Sous/Total Acquisition foncière				0 €
8. Provisions pour aléas et Imprévus				459 385 €
MONTANT TOTAL TRAVAUX HT en euros constants				9 280 575 €
MONTANT TOTAL TRAVAUX TTC en euros constants				11 136 690 €
	Taux	20%		

Révisions des prix

	Taux			COUT GLOBAL € HT
Révision de prix	%	1,90%		136 380 €

Montant Total TTC

11 300 346 €

Financement	Région Grand Est	4,3 M€
	Etat	3,1 M€
	Département de la Marne	2 M€
	Reims Metropole	1,9 M€

COUT D'INVESTISSEMENT HT en euros courants			9 416 955 €
Taux de récupération de TVA *		FCTVA = 16,40%	1 344 800 €
COUT D'INVESTISSEMENT TVA non récupérable incluse			9 955 546 €

Postes de dépenses à charge URCA			COUT GLOBAL € TTC
5c. Sous/Total Premier Equipement URCA Mobilier			1 196 855 €
7. Sous/Total Déménagement			120 000 €
Sous/Total à charge URCA			1 316 855 €

	SP	5028,75	m ²
	SHON	5531,63	m ²
	SU du programme	4023	m ²
	Ration SHON / SU	1,38	

ANNEXE 6

- Document relatif aux capacités d'accueils

		CICFVU du 22/11/16
	Capacités d'accueil 2017/2018	

- Les capacités d'accueil demandées en 2016-2017 pour la rentrée universitaire 2017-2018 :

PACES : 1500 étudiants (1252 inscrits au 21/11/16)

Formation	Groupe	Capacité
PACES	Tous les Néo-Entrants	870
	Réorientations internes	70
	Réorientations externes du secteur	
	Réorientations externes hors secteur	
	Redoublants	560
	Total:	1500

L1 de Psychologie : 500 étudiants (432 inscrits au 21/11/16)

Formation	Groupe	Capacité
Psychologie - Psychologie	Tous les Néo-Entrants	300
	Réorientations internes	100
	Réorientations externes du secteur	
	Réorientations externes hors secteur	
	Redoublants	100
	Total:	500

L1 STAPS : 650 étudiants (548 inscrits au 21/11/16)

Formation	Groupe	Capacité
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Tous les Néo-Entrants	400
	Réorientations internes	20
	Réorientations externes du secteur	
	Réorientations externes hors secteur	
	Redoublants	230
	Total:	650

L1 de Sciences de la Vie et de la Terre : 448 étudiants (307 inscrits au 21/11/16)

Formation	Groupe	Capacité
Sciences de la vie et de la terre	Tous les Néo-Entrants	180
	Réorientations Internes	133
	Réorientations externes du secteur	
	Réorientations externes hors secteur	
	Redoublants	130
	Etudes en France	5
	Total:	448

L1 SESG : en attente

Formation	Groupe	Capacité
SESG	Tous les Néo-Entrants	
	Réorientations internes	
	Réorientations externes du secteur	
	Réorientations externes hors secteur	
	Redoublants	
	Total:	

ANNEXE 7

- **Délibération relative à la mise en place des capacités d'accueils en 1^{ère} année de licence**

 UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE		CFVU Séance du 29/11/16
	DELIBERATION	

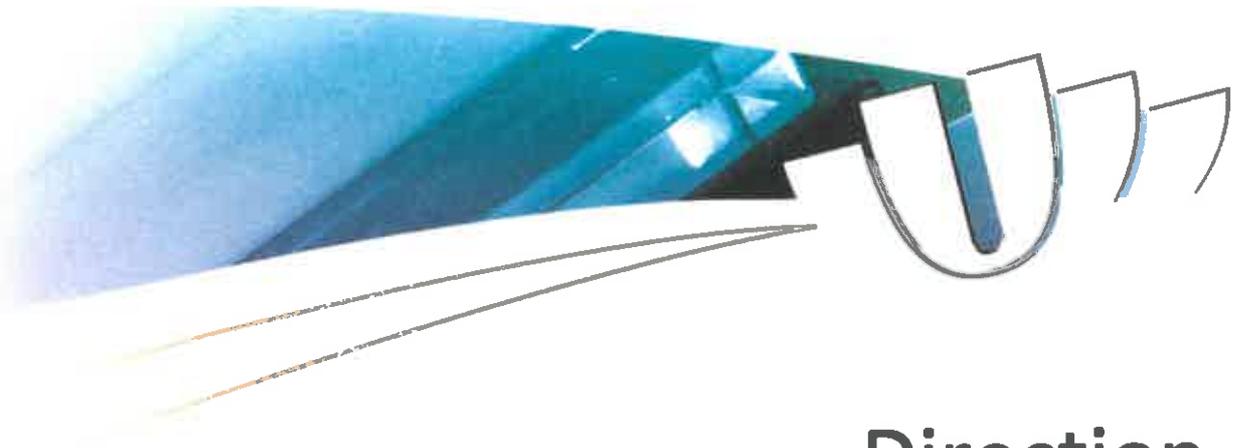
- **Délibération n° 1 – relative à la mise en place de capacités d'accueil en 1ère année de licence:**

Il est proposé à la commission de la formation et de la vie universitaire, conformément à l'article L.612-3 du code de l'éducation, de transmettre à la rectrice la possibilité de :

- mettre en place des capacités d'accueil (nombre total maximal d'étudiants inscrits l'an prochain - y compris redoublants) pour :
 - Pour la première année commune des études de santé et de fixer une capacité à 1500 étudiants;
 - Pour la première année de la licence de sciences et techniques des activités physiques et sportives et de fixer la capacité à 650 étudiants;
 - Pour la première année de la licence de sciences de la vie et de la terre (SVT) et de fixer la capacité à 448 étudiants;
 - Pour la première année de la licence de psychologie et de fixer la capacité à 500 étudiants.
- de fixer les modalités d'accès à ces quatre filières dans l'ordre et selon les modalités suivantes:
 1. redoublants : admission automatique ;
 2. néo-entrants de l'académie : admission automatique (L'étude des admissions des années précédentes permet de penser que tous les candidats de cette catégorie devraient pouvoir être acceptés sans atteindre la limite des capacités citées ci-dessus. Toutefois dans l'hypothèse où le nombre de ces candidats conduirait à dépasser ces capacités, l'université s'engage à les accueillir.) ;
 3. autres candidatures : admissions sur dossiers avec un traitement prioritaire des dossiers des candidats néo-entrants de l'Aisne.

ANNEXE 8

- Création de la Direction du Numérique



Direction du Numérique

Création au 1^{er} Janvier 2017

Table des matières

1	Etat des lieux	3
1.1	But de la démarche.....	4
1.2	Rappel de l'agenda	4
2	Objectifs	5
3	Périmètre de la DN	5
3.1	Organisation (voir schéma page suivante)	5
3.2	Organigramme.....	7
3.3	Cadre Administratif.....	7
3.4	Conclusion	7

1 Etat des lieux

Création d'une nouvelle direction : **Direction du Numérique**

En 2013, le Schéma Directeur Numérique (SDN) a projeté, entre autres, les contours organisationnels des services travaillant dans le domaine du numérique à l'URCA. Ces travaux se sont concrétisés par la création de la Direction des usages du Numérique (DUN) et la Direction du Système d'information (DSI). Ces deux directions travaillent à la fois sur des secteurs fonctionnels complémentaires, mais également sur des secteurs fonctionnels qui se chevauchent, comme par exemple la gestion des vidéoprojecteurs (gérés, selon les cas, par la DSI, par la DUN ou par des services audiovisuels de composante).

Les missions de la Direction des Usages du Numérique sont les suivantes :

- Accompagner les utilisateurs sur les usages des outils numériques de l'URCA
- Conduire des projets numériques : définir des objectifs, structurer les projets, définir un plan de financement et de mise en œuvre
- Permettre d'animer de manière innovante une formation et adopter des pratiques pédagogiques différentes
- Assurer la captation/le montage des projets
- Réaliser les captations de conférences/séminaires, de reportages pédagogiques, de clips événementiels ou de communication.

Les missions de la Direction du Système d'Information sont les suivantes :

- Administrer l'ensemble du Système d'Information de l'URCA, mettre en œuvre et assurer le bon fonctionnement des applications
- Administrer, exploiter et faire évoluer l'ensemble du réseau de l'Université de Reims Champagne-Ardenne sur les sites rémois et sur l'ensemble des sites distants
- Fournir l'ensemble des services de télécommunication
- Fournir les services de messagerie
- Administrer les serveurs et systèmes d'exploitation centraux nécessaires au fonctionnement des applications et réseaux de l'établissement et mettre en œuvre les systèmes de sauvegarde et de stockage
- Assurer une assistance de proximité aux utilisateurs des services informatiques et gérer l'ensemble du parc des ordinateurs et terminaux téléphoniques de l'URCA
- Assurer la sécurité de l'ensemble des outils numériques de l'URCA.

Lors de l'élaboration du SDN, ce document précurseur a démontré que la DUN et la DSI devaient travailler ensemble sur les projets numériques et que les synergies existaient en ce sens.

Ainsi, le regroupement de la DUN et de la DSI dans une même Direction est une tendance lourde puisque de nombreuses universités ont réorganisé la fonction numérique autour d'une Direction du Numérique (DN). Dans la région Grand-Est c'est le cas de l'Université de Lorraine. Pour l'Université de Reims Champagne-Ardenne, la création de la DN s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des services annoncée par le président de l'URCA, depuis son élection.

1.1 But de la démarche

La démarche se veut à la fois respectueuse et à l'écoute des usagers et des personnels qui composent ces deux structures. Participative, avec des agents force de proposition pour la création de cette nouvelle entité et descendante dans une démarche structurelle de réorganisation des services.

L'objectif de cette démarche est de regrouper dans une même entité, au sein de la DN, les compétences permettant ainsi de répondre et de couvrir l'ensemble des missions du numérique. Cette réorganisation permettra de créer une entité visible et solide pour faire face aux défis du numérique qui nous attendent.

Cette fusion permettra d'insuffler de l'accompagnement dans toutes les strates des projets de l'URCA (Formation, Recherche, Administration), de rationaliser et de simplifier les moyens (contexte actuel du PREF, gestion administrative, vision du numérique à une seule entité). Cette Direction sera en capacité de faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

1.2 Rappel de l'agenda

20/05/2016 :

- 1^{er} contact DUN/DSI

31/05/2016 :

- Retour DUN, document préparatoire entretien DUN/DSI

04/07/2016 :

- 1^{ère} rencontre DSI / DUN
- Présentation des missions et de tous les services des 2 directions
- Les acteurs de la fusion doivent être les agents
- Réflexion et travail des agents sur le projet pendant l'été pour une 2^{ème} rencontre en Septembre avec élaboration des propositions

05/07/2016 :

- Retours lors de la réunion de service de la DSI sur l'entretien DUN

07/09/2016

- Accord global du projet de fusion DUN/DSI, DN
- Présentation du pré-projet

28/09/2016

- Définition des objectifs et organisation de la nouvelle direction

16/11/2016

- Validation du projet par la DSI et la DUN

A venir :

08/12/2016

- Présentation du projet au CT

13/12/2016

- Présentation du projet au CA.

2 Objectifs

Les objectifs s'articulent autour de 3 axes :

Amélioration de la visibilité de l'ensemble des moyens numériques pour les utilisateurs : Le point d'entrée unique pour les usagers du numérique (informatique, usage, audiovisuel) sera la Direction du Numérique (DN).

Rationalisation des moyens humains et financiers : Le partage des projets et leur émergence seront d'autant plus facilités par cette fusion. L'usage transversal des ressources permettra une rationalisation des coûts.

Le regroupement des domaines d'expertises du numérique dans une seule entité permettra d'améliorer l'efficacité et la qualité des réponses apportées, mais également de nourrir les compétences respectives.

Harmonisation des méthodes de travail : Les changements qui se dessinent dans la formation, la recherche et l'administration vont profondément développer les usages. Il est donc indispensable d'associer les experts des différents domaines à chaque étape de la transformation. C'est le sens de cette nouvelle organisation en termes de synergie. De plus, cette nouvelle structure aura un poids beaucoup plus important pour répondre aux demandes interne à l'URCA, mais aussi pour venir en soutien des réponses aux appels à projet au niveau régional et national.

3 Périmètre de la DN

Aujourd'hui, tous les acteurs de l'URCA sont concernés par le numérique, qui est un enjeu majeur de développement pour l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Pour les étudiants, il est primordial que le numérique accompagne la transformation du rapport au savoir. Le numérique pédagogique doit être au service de l'apprentissage pour la réussite des étudiants et participera à l'attractivité de l'établissement.

Pour la recherche, le numérique doit être un levier pour la valorisation de leurs travaux. Le Numérique doit mettre à disposition des chercheurs des outils pour leur pratique quotidienne, comme la diffusion de la culture scientifique et la pérennisation des données scientifiques. Ces transformations sont primordiales et nécessitent des infrastructures numériques à la pointe de la technologie.

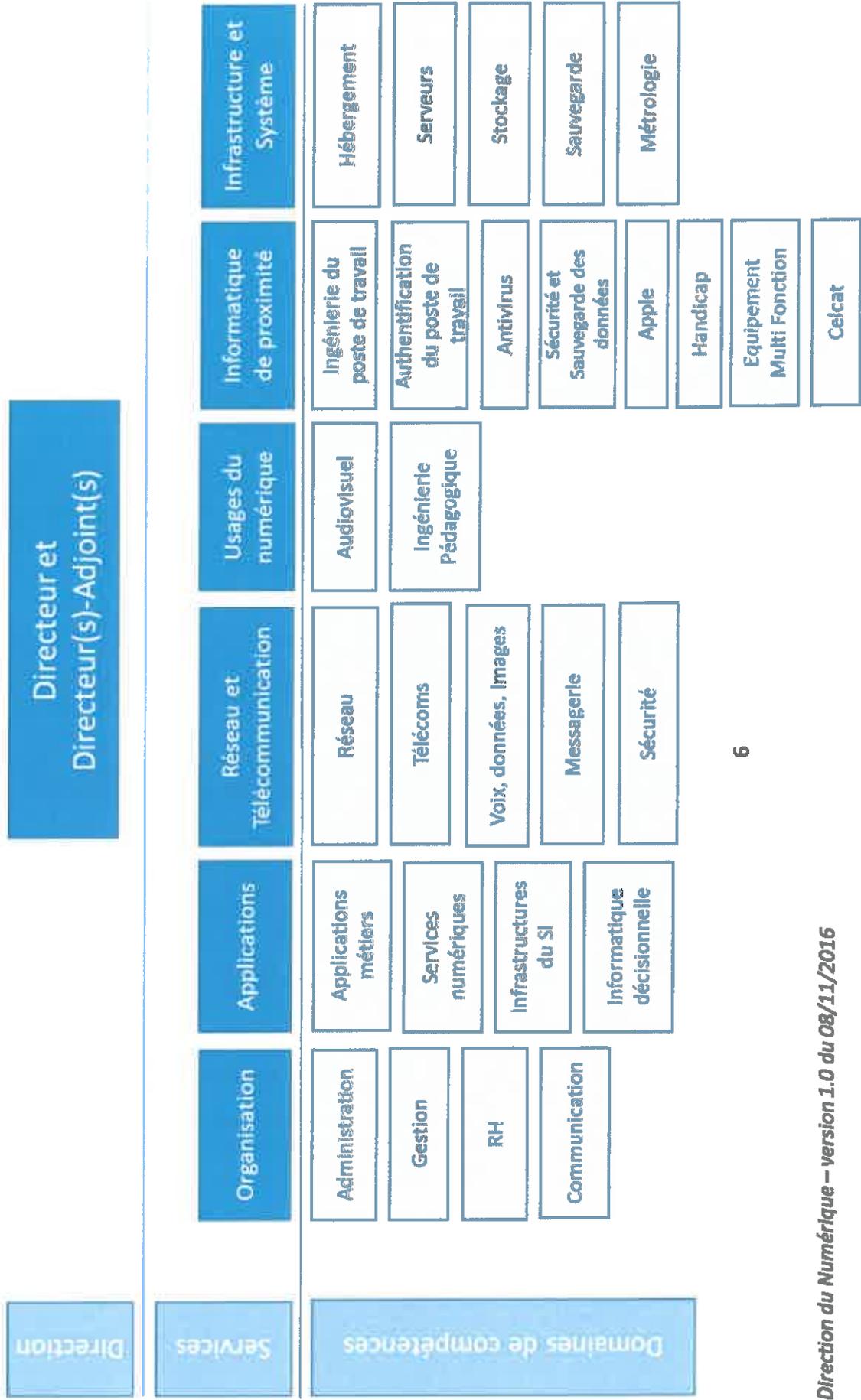
Pour les enseignants, le numérique doit accompagner les usages, mettre à disposition des outils pédagogiques innovants, mais également des solutions adaptées à leurs besoins.

Pour les directions métier, la structuration d'un système d'information fiable avec des liens forts entre chaque application et des projets structurants sont indispensables pour l'amélioration de la fonction du métier.

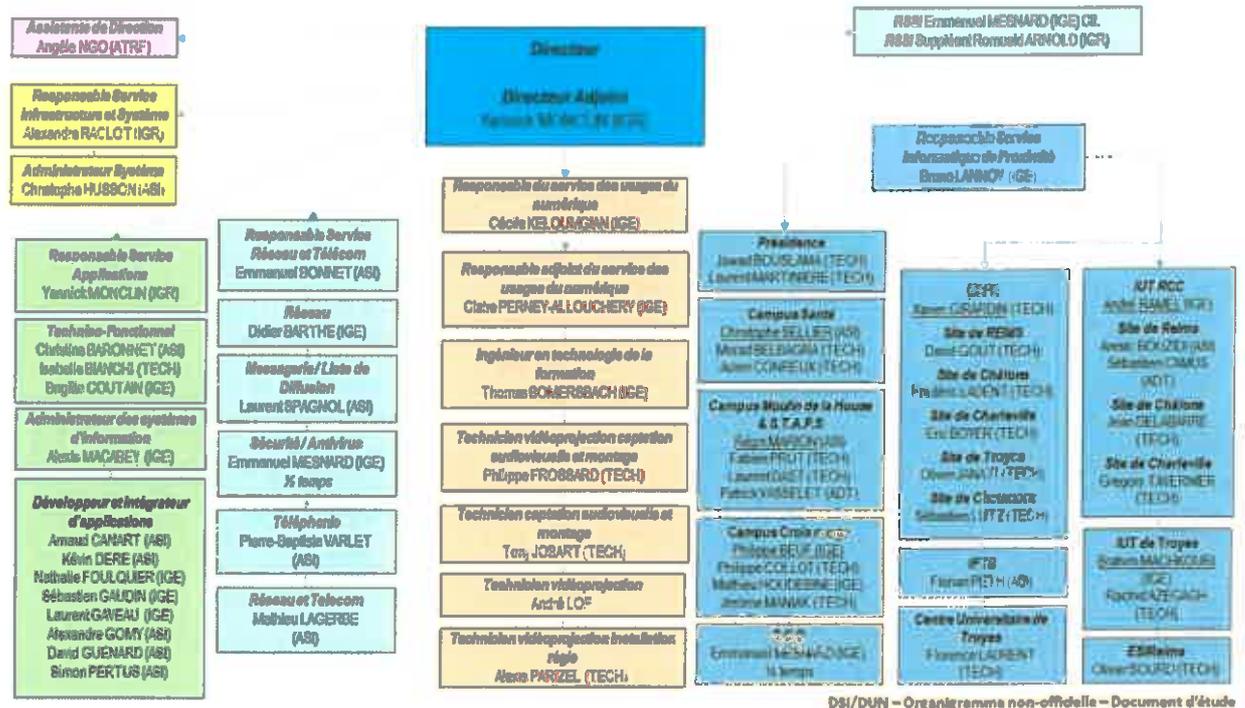
Le numérique appelle également à la dématérialisation de procédures et de documents dans le but de simplifier, d'améliorer et de moderniser l'échange des données. En matière de pilotage et de gestion administrative, le numérique doit faciliter l'accès aux informations pour ainsi faciliter la prise de décision.

Enfin, le numérique doit poser un cadre adapté aux enjeux de sécurité des systèmes d'information et des échanges de données en veillant à l'intégrité, la disponibilité et la sécurité des données.

3.1 Organisation (voir schéma page suivante)



3.2 Organigramme



DSI/DUN – Organigramme non-officielle – Document d'étude

3.3 Cadre Administratif

La DN sera composée de 6 Services (Organisation, Infrastructure/Système, Réseau/Télécom, Applications, Usages du Numérique, Informatique de proximité). Les 5 premiers services cités seront rattachés fonctionnellement et hiérarchiquement à la nouvelle Direction du Numérique. En ce qui concerne le service Informatique de proximité, la situation reste inchangée, les agents restent, en grande majorité, sous la responsabilité administrative du responsable administratif de leur site et sont sous la responsabilité fonctionnelle du responsable du service Informatique de Proximité.

La DN fera partie des services centraux, au même titre que la DSI et la DUN. La DN possèdera son budget propre.

La rédaction du projet de service de la DSI sera étendue aux services de la DUN pour créer le projet de service de la DN. Les congés, horaires, conditions de travail et de manière plus générale, tout ce qui se rattache à la présence de l'agent sur le site, seront sous la responsabilité de la DN, sauf cas particuliers énoncé au 1^{er} paragraphe.

La DN appliquera ces éléments dans le respect des règles énoncées par la Direction Général des Services ou le Président de l'URCA, résultant de la consultation des Instances.

3.4 Conclusion

En conclusion, cette démarche, qui a débuté il y a 7 mois, a permis de proposer une organisation co-construite avec les agents. Elle débouche aujourd'hui sur le projet proposé comme le fruit d'un travail permettant d'apporter à la fois des améliorations, des évolutions mais également des simplifications. Cette nouvelle organisation verra le jour grâce à l'adhésion et la participation de tous. Elle est le point de départ d'une nouvelle structure permettant d'accroître encore le dynamisme du numérique à l'URCA.